LE

BULLETIN MUNICIPAL
Nº39

CHAMBON S/ VOUEIZE

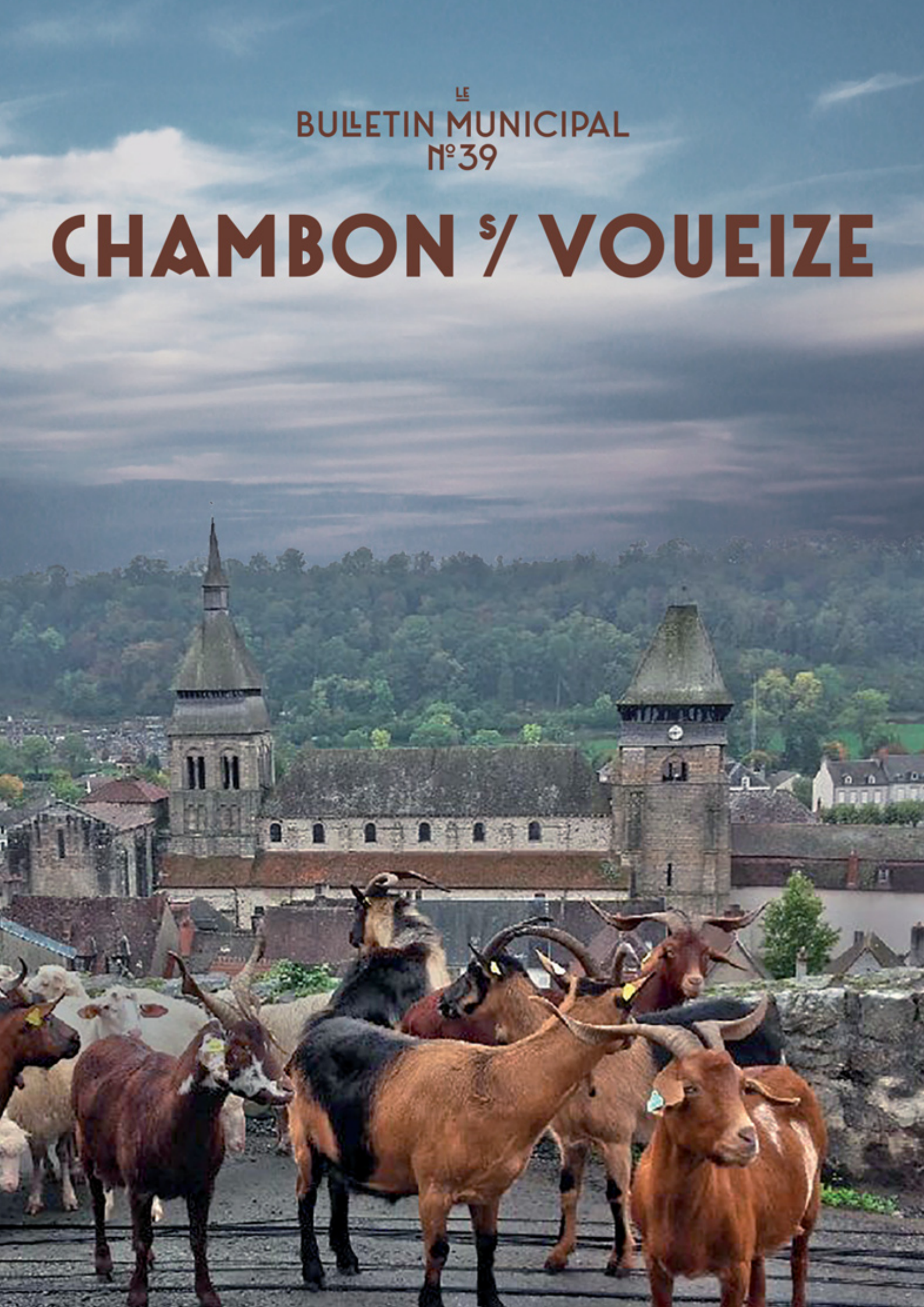

Le Mot du Maire

Chères chambonnaises, chers chambonnais,

Ce bulletin municipal n° 39 paraît en pleine période électorale avec les réserves de communication qui s'imposent. Mon introduction sera donc laconique, le principal pour vous étant d'avoir les informations habituelles de la vie tant publique qu'associative de notre commune.

Vous aurez ainsi un condensé des événements qui nous ont marqués dernièrement.

Parmi les temps forts de l'année 2020 personne ne peut oublier la disparition d'une immense et discrète figure de Chambon qui a tant œuvré pour son rayonnement.

Cependant à la demande de formelle de sa famille, aucun article ni photo n'illustreront la mémoire de madame Parouty. Mais nous conserverons son souvenir dans nos cœurs.

Je vous souhaite à toutes et tous une année 2020 la plus joyeuse, sereine, productive et surtout une bonne santé !

Bien à vous tous.

Cécile Creuzon, maire de Chambon-sur-Voueize

Mairie de Chambon-sur-Voueize

7, place Delamarre - 23170 Chambon-sur-Voueize
Tél. : 05 55 82 11 36 • Fax : 05 55 82 19 11
E-mail : mairie.chambonsurvoueize@wanadoo.fr

Bulletin municipal de Chambon-sur-Voueize - Janvier 2020
Directeur de la publication : Mme Cécile Creuzon
Comité de rédaction et crédit photographique : Mairie de Chambon-sur-Voueize
Réalisation : Agence welCom' Graphic • 06 68 34 22 42 • Domérat

Le Sommaire

Les Comptes-rendus du Conseil Municipal ..... 3 à 14
Vie communale ..... 15 à 29
Vie associative ..... 30 à 36
Infos générales ..... 37 à 39

Comptes-rendus du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 novembre 2018 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1) Election suite à la démission de monsieur Yves DANCHAUD de son poste d'Adjoint au Maire.

1) ELECTION SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR YVES DANCHAUD DE SON POSTE D'ADJOINT AU MAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de monsieur Yves DANCHAUD de son poste d'Adjoint au Maire.

Monsieur Yves DANCHAUD a souhaité démissionner de son poste pour des raisons de déontologie ; il vit désormais loin de Chambon-sur-Voueize et ne peut assumer sa tâche d'Adjoint. Madame la Préfète a accepté cette démission.

Une discussion s'engage sur le poste du nouvel Adjoint. Deux possibilités sont offertes : soit le nouvel Adjoint prend la place de monsieur Yves DANCHAUD et devient deuxième Adjoint, soit il est quatrième Adjoint et on remonte l'ordre du tableau.

Après vote à bulletin secret, le nouvel élu sera deuxième Adjoint par 10 voix pour, 1 contre, 3 blancs et 1 nul.

Madame le Maire demande si des candidats sont intéressés par le poste de deuxième Adjoint. Un seul candidat se présente : monsieur Claude TOURAND.

Après vote à bulletin secret, monsieur Claude TOURAND est élu deuxième Adjoint par 10 voix pour et 5 blancs.

Monsieur Claude TOURAND remercie les élus de la confiance qui lui est accordée.

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 8 février 2019 à 19h00 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1) Travaux Grande rue du Puy
2) Logement perception
3) Cimetière
4) Futur lotissement
5) La poste
6) Périscolaire
7) Travaux des employés municipaux
8) Personnel
9) Conventions
10) Questions diverses

Approbation du dernier compte rendu du 6 novembre 2018 à l'unanimité.

1) TRAVAUX GRANDE RUE DU PUY

Actuellement, l'entreprise TPCRB intervient pour les travaux d'assainissement sous contrôle de la Communauté de Communes qui a la compétence. Au regard de l'avancée du chantier, la fin de cette tranche est envisageable fin mars. Tous les mercredis matin, une réunion de chantier est organisée et les élus sont invités. La semaine dernière, elle a eu lieu dans les locaux de la Mairie pour planifier les interventions des entreprises EUROVIA et CARRE. Mercredi prochain, la réunion aura pour objet les aménagements architecturaux et de voirie. Aujourd'hui tout se passe bien avec les riverains.

2) LOGEMENT PERCEPTION : TRAVAUX ET LOCATION AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ

Le Docteur FAGADAR a quitté le logement communal qu'elle occupait depuis son arrivée à Chambon. La commune propose de le louer pour le même loyer (353,68 € + les charges) au syndicat mixte fermé (ancien Pays) qui va y installer ses bureaux et son siège social. La mise aux normes électriques s'impose ainsi que le passage du consuel. Le syndicat mixte prendra à sa charge les travaux concernant le nécessaire informatique. Trois devis ont été demandés, un seul a été reçu pour le moment. Madame le Maire demande l'autorisation de choisir le moins disant à la réception des autres devis : cette demande est acceptée à la majorité (1 contre, 13 pour). Une remise à neuf des papiers, peinture, sol est en cours de réalisation par les employés communaux chauffage en posant des compteurs thermiques. Une opération similaire pourra être envisagée pour les locaux de la Mairie et de la Poste.

3) CIMETIÈRE : TRAVAUX BOIS ET SÉPULTURES

Travaux nettoyage des arbres morts au dessus du cimetière.

a) Bois : les arbres coupés au dessus du cimetière ont été descendus par les employés municipaux qui ont fait un gros travail de déblaiement. Le bois coupé à 1 ml et livré a été vendu.

b) Récupération des sépultures abandonnées : cette procédure a commencé en 2013 avec le cabinet JURICIM. Aujourd'hui, la liste de toutes ces sépultures (60 environ) a été envoyée à la Préfecture. Une délibération sera prise pour permettre à la commune de vendre ces sépultures abandonnées.

c) Projet de goudronnage (enrobé à chaud) : 2 devis ont été reçus autour de 130 000 €. Cependant de nombreux problèmes techniques demeurent : nettoyage des allées, canalisation des eaux pluviales, arrachage des souches d'arbres... Quand les tombes seront repérées, les employés commenceront le nettoyage du cimetière.

4) FUTUR LOTISSEMENT : NOM ET CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

a) Il est nécessaire de lui trouver un nom : se rapprocher de monsieur Gérard CHAPUT, de madame PAROUTY, de monsieur BUTTE. Plusieurs propositions sont énoncées : Ferrare, la Croix Verte, la Coursière.

b) Choix du Maître d'œuvre : trois demandes d'étude de faisabilité et conception du lotissement communal ont été envoyées, deux sociétés ont répondu : Infralim et A2i. Le Conseil Municipal donne l'autorisation à madame le Maire de choisir la proposition la mieux placée.

c) La commune doit créer un budget annexe et avoir recours à des emprunts : un premier pour l'achat et la maîtrise d'œuvre et un second pour la création du lotissement. Quatre banques ont été consultées, deux ont envoyé des offres de prêt :

Crédit Agricole, pour des échéances annuelles à taux fixe, 1,27% sur 10 ans ; 1,73% sur 15 ans et 2,06% sur 20 ans.

Caisse d'Épargne, pour des échéances trimestrielles à taux fixe, 1,35% sur 10 ans, 1,71% sur 15 ans et 1, 95% sur 20 ans.

Le Conseil Municipal décide, dans un premier temps, de contracter un emprunt de 60 000 € sur 10 ans pour l'achat du terrain et les frais d'étude de faisabilité auprès du Crédit Agricole.

5) LA POSTE

Monsieur COMMERGNAT, Délégué aux relations territoriales de la Poste, a rencontré madame le Maire pour lui présenter le bilan d'activité du bureau de poste de Chambon : la fréquentation du public suit la tendance nationale est en baisse. Cette situation est compensée par le nombre croissant d'accès à la M.S.A.P., le passage du code de la route (200 par an) et les connexions internet (780 en 2017, 1334 en 2018). Pour des raisons d'organisation interne à la Poste, l'après midi de fermeture passera du mardi au jeudi. Le jeudi, l'ouverture aura lieu à 10h au lieu de 8h30. Le Conseil regrette cette réduction d'horaire (-1h30), une délibération sera prise en ce sens.

6) PÉRISCOLAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (GARDERIE AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE)

Jusqu'à présent, la Communauté de Communes finançait ce service par l'octroi d'une subvention à la garderie « Les Bambis » qui assurait cette garde. La Communauté de Communes n'ayant pas la compétence « périscolaire », elle ne financera plus les Bambis pour cette activité. 2 solutions :

- La commune s'en charge directement mais la garderie devra licencier.
- La commune subventionne la garderie à hauteur de 12 000 € en 2019 pour assurer ce service.

La deuxième solution est acceptée à l'unanimité.

7) TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LES EMPLOYÉS COMMUNAUX

a) Travaux terminés : fossés et saignées des routes et des chemins.

b) Travaux en cours : logement de la perception, déblaiement des arbres coupés au dessus du cimetière, remise en état des parterres derrière la Poste.

c) A prévoir : Habillage de l'intérieur de la voiture électrique, travaux camping et stade, élagage des arbres devant la mairie, suivi du cimetière.

8) PERSONNEL

- L'employée qui effectuait le ménage à la Mairie a demandé son droit à la retraite.
- Les deux postes sont donc vacants (l'un pour 20h et l'autre pour 23h). Une réunion de la commission « personnel » est prévue mardi 19 février prochain à 19h00.
- L'Adjoint Administratif qui travaillait au secrétariat de la Mairie est toujours en détachement jusqu'au 8 juin 2019.

9) CONVENTIONS FOOT ET PÉTANQUE ET CONVENTION TRIPARTITE AVEC LE COLLÈGE ET LE DÉPARTEMENT

- La convention liant l'association JSC et la commune a été réactualisée.
- Une convention a été créée avec l'association le joyeux Cochonnet Chambonnais.
- La convention avec le département concernant le service de restauration pour l'école communale a été renouvelée.

10) QUESTIONS DIVERSES

- Site internet de la Mairie : un technicien est venu le mettre à jour et propose une formation aux secrétaires. Le devis s'élève à 192 € TTC. Accepté à l'unanimité.
- Bulletin municipal : il est presque terminé et sera distribué début mars.
- Candélabre route d'Evaux : le chauffeur a payé la réparation.
- Un rétroprojecteur a été acheté.
- Demande d'un miroir au carrefour Rue des Forts et Route de Lépaud ; à étudier, il y en a déjà eu un qui a été cassé.

- Un courrier a été reçu pour demander d'acheter l'ancien portail de la gendarmerie stocké au local des cantonniers. Le Conseil Municipal propose de le céder pour 150 €.
- Un autre courrier a été reçu pour évoquer un désagrément à Bordmontgeau : les motos et les quads passent par un chemin près des maisons puis descendent vers la fontaine Sainte Valérie. La commission « panneaux » se réunira le 19 février prochain.
- Téléthon : il a rapporté 1 689 €. Le Conseil Municipal remercie les bénévoles.
- L'ancien petit portail de la Caisse d'Epargne sera fixé prochainement devant l'église.
- Des joints place Massy sont à revoir : l'entreprise Eurovia sera contactée.
- L'entreprise Bodet Campanaire a fait un devis pour un audit de l'installation des cloches. L'entreprise va être relancée.
- Le loyer de la gendarmerie devait être revu à la hausse après les différents travaux. Madame le Maire enverra un courrier en ce sens au Commandant du Groupement de gendarmerie.
- L'éclairage du porche de l'église est à revoir. L'électricien qui fera les travaux à la perception sera contacté.
- Les voitures des employés municipaux ont de nouveaux logos.
- Éclairage du stade de foot : les deux Présidents de la JSC doivent rechercher d'autres subventions, Madame le Maire attend leur réponse.
- Le rail de sécurité route d'Evaux sera réparé par les services municipaux.
- La place des Platanes est vraiment sale (fientes des étourneaux, boue). Le mieux serait de le recouvrir de sable de carrière. Des devis seront demandés.
- Madame le Maire et son Conseil Municipal remercient Pierre De Los Ojos Diaz pour son travail de remise en état de l'intérieur de la fontaine Sainte Valérie. Avis aux joueurs, il faut passer par « la piste des cistes » pour découvrir un autre trésor hors des murs de l'Abbatiale.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 février 2019 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1) Nouveau lotissement : BP 2019, choix du nom, choix du Maître d'œuvre
2) Compte-rendu du conseil d'écoles
3) Groupement d'achat d'énergies SDEC 23
4) Questions diverses

1) NOUVEAU LOTISSEMENT : BP 2019, CHOIX DU NOM, CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE

Madame le Maire présente le budget primitif 2019 du lotissement qui s'équilibre à 647 143 € en fonctionnement et 646 143 € en investissement avec un emprunt prévisible de 215 381 €. Madame le Maire rappelle que ces budgets sont constitués en majorité d'écritures d'ordre.

Le budget primitif 2019 du lotissement est approuvé à l'unanimité.

Plusieurs propositions sont évoquées pour le nom de ce lotissement : chemin des Brejaud, La Voueize, Cambo, Les H, Chicago, La Barrière. Madame le Maire a demandé son avis à Madame Parouty, notre historienne locale. Une décision sera prise prochainement.

Deux bureaux d'études ont répondu pour la maîtrise d'œuvre :
- A2I : 17 990 € HT
- INFRALIM : 18 200 € HT

A l'unanimité le bureau A2I est retenu.

2) COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLES

L'amicale des parents d'élèves a fait passer aux élèves ainsi qu'aux parents un questionnaire sur la restauration. Plusieurs remarques ont été formulées :
- traçabilité,
- indication des repas faits « maison » avec possibilité d'icônes,
- températures des plats,
- repas pas assez variés,
- le bruit.

La mise en place des soupes a été très appréciée

Une délégation de parents et d'élus rencontrera l'intendante du collège pour lui faire part du compte rendu et apporter quelques améliorations.

Les travaux programmés dans les WC sont reportés, une étude globale sera diligentée. Afin d'améliorer la température des plats, une solution sera étudiée avec l'aide de Madame Lambert du service d'hygiène du département.

Les maîtresses ont renouvelé leur demande de remettre en place un service d'aide aux devoirs réclamé par des familles. Madame le Maire a adressé un courrier à la Présidente des « Bambis » afin d'étudier la mise en place de ce service.

3) GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES SDEC 23

Depuis 2016 la commune a adhéré au groupement d'achat d'énergies avec le SDEC 23. Cette convention est à nouveau mise en place par le SDEC Gironde par l'intermédiaire du SDEC départemental. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le SDEC 23 a envoyé un dossier de demande de DETR pour la mise en valeur de l'abbatiale et de ses jardins. Le montant estimé des travaux s'élève à 66 959 € TTC. Avec une DETR de 35% soit 13 000 €, une participation du SDEC de 6 000 €, il resterait à la charge de la commune la somme de 36 000 € HT.

Le conseil municipal accepte le principe à l'unanimité ; l'étude définitive fera l'objet de discussions avec le SDEC.

4) QUESTIONS DIVERSES

- **Grande Rue du Puy :** les travaux se poursuivent normalement. Madame le Maire fait part du compte rendu de réunion avec les maîtres d'œuvre et une délégation d'élus :
  - Place de la Cueille : 2 solutions, soit installation d'une structure métallique avec plantes grimpantes soit enduit du pignon avec création d'une fresque.
  - Place du Puy : la rambarde sera posée sur le mur derrière la croix.
  - Habillage des pieds des candélabres en corten.
  - Problème des hirondelles : pourquoi ne pas tendre un filin entre les candélabres : on contactera les ornithologues pour avis.
  - La confection d'un escalier pour accéder aux terrasses est reportée.
- **Fondation du Patrimoine :** Monsieur Cholley propose une souscription privée pour aider aux financements des travaux de l'abbatiale. Pour un particulier la défiscalisation s'élève à 66% de sa participation. La commune verserait 6% des souscriptions à la Fondation qui participerait à hauteur de 6% du montant des travaux avec un maximum de 15 000 €. Cette opération pourrait faire l'objet d'une convention entre la Fondation, la commune et l'association CAP Chambon. A la charge de la commune : l'édition et la distribution des bulletins publicitaires ainsi que l'encaissement des fonds.
- La **Communauté de Communes** Creuse Confluence souhaite installer des ombrières sur le parking de la maison de santé ainsi qu'une borne électrique. Pas d'objections.

Un élu demande le compte rendu des réunions de la Communauté de Communes.

- **Proposition d'achat de l'ancien portail de la gendarmerie pour 100 € :** 1 contre et 4 abstentions.
- **Régie tennis :** rapport moyen annuel 106 € : le Conseil, à l'unanimité, accepte la gratuité du cours.
- **La JSC** a demandé que le terrain de foot soit roulé. Devis du SIVOM : 240 €. Accepté à l'unanimité.
- **Remplacement de la lice** cassée route d'Evaux Les Bains : devis 104 € l'une mais 195 € de port quelque soit le nombre de lices achetées. Les lices de 4 ml étant toutes abîmées, le Conseil décide de faire changer les 52 ml de lices.
- **Bassins :** une expertise a été diligentée en 2018. La limite de dépôt de plainte est fixée en août. La protection juridique sera contactée pour savoir si des travaux peuvent être engagés pendant la procédure. Une décision sera prise à la suite.
- **Mail de Stéphane Bern :** dans le cadre de la Fondation du Patrimoine, des prises en charge peuvent aider à la remise en état de bâtiments remarquables.

Réunion de travail

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 avril 2019 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1) Votes des budgets communaux
2) Questions diverses

1) COMPTE ADMINISTRATIF DU BÂTIMENT ZONE INDUSTRIELLE (RESSOURCERIE)

Madame CAMPOS présente le compte administratif 2018 du bâtiment zone industrielle.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 4 482,38 € et les recettes à 4 308,72 € d'où un résultat déficitaire de - 173,66 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 13 997,92 € et les recettes à 4 324,73 € d'où un résultat déficitaire de - 9 673,19 €.

Madame le Maire explique que le résultat déficitaire de l'investissement provient du fait que l'emprunt pour l'achat du bâtiment a été fait sur une durée courte (5 ans) alors que le bail avec l'entreprise a été établi sur 18 ans.

Avec un résultat antérieur reporté nul, le solde d'exécution cumulé s'élève à -173,66 € en fonctionnement. En investissement le solde antérieur reporté s'élevant à - 8 211,01 €, le solde d'exécution cumulé 2018 s'élève à - 17 884,20 €.

En 2019, le budget zone industrielle devra être abondé par le budget principal pour revenir à un équilibre.

2) BUDGET PRIMITIF DU BÂTIMENT ZONE INDUSTRIELLE

En fonctionnement, le budget du bâtiment zone industrielle s'équilibre à 34 333 € et l'investissement à 32 055 € avec une participation 2019 de la commune de 26 434 € en fonctionnement.

3) COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Madame CAMPOS présente le compte administratif 2018.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 838 099,85 € et les recettes à 951 075,63 € d'où un résultat excédentaire de +112 975,78 €. Avec un résultat antérieur reporté de + 55 964,61 €, le solde d'exécution cumulé s'élève à +168 940,39 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 390 014,67 € et les recettes à 253 8812,84 € d'où un résultat déficitaire de -146 992,50 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 680 854 € en dépenses et 396 900 € en recettes d'où un besoin de financement de la section investissement de -430 946,50 €.

4) BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL

En fonctionnement, il s'équilibre à 908 397 € et en investissement à 1 517 148 € avec un emprunt prévu de 615 528 € et un virement de la section de fonctionnement de 181 €. Madame CAMPOS indique que le budget présentant une politique volontaire d'investissements de la commune, il faudra être vigilant par rapport aux dépenses de fonctionnement en 2019 afin de se doter à nouveau d'un excédent de fonctionnement.

Madame le Maire précise que le budget primitif 2019 a été établi sans augmentation des taux d'imposition qui sont les suivants : taxe d'habitation : 16,69 %, taxe foncière (bâti) : 16,90% et taxe foncière (non bâti): 55,35%. Le Conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Les subventions attribuées aux associations ont été préparées par la commission des finances en fonction des documents légaux fournis. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les montants suivants : A.C.C.A. 700 €, A.D.E.C. 700 €, AIDASSOS 500 €, Amicale des écoles 500 €, Assos Motarde 200 € + 150 € pour barnum cassé, B.C.C.E. 1 500 €, C.A.T.M.- A.C.V.G. 150 €, Club des Ainés 460 €, Cultures en Marche 200 €, G.R.A.F. 200 €, J.M.F. 670 €, J.S.C. 3 000 €, J.C.C. 1 200 €, La Gaule Chambonnaise 230 €, Solidarité Paysans Limousin 100 €, Tennis Club 600 €, Dynamique Pêche Compétition 150 € si concours de pêche, CAP Chambon 500 €.

Madame le Maire sort de la salle.

salon de l'entrepreneur, du numérique et de la franchiseLes comptes administratifs 2018, mis au vote par madame PIERRON, adjointe, sont votés à l'unanimité.

Madame le Maire revient.

Les budgets primitifs 2019, mis au vote par Madame le Maire, sont votés à l'unanimité.

Madame le Maire remercie vivement madame CAMPOS pour son travail et ses conseils durant ses années de présence à Chambon.

5) QUESTIONS DIVERSES

ECOLES : la Communauté de Communes prendra la compétence écoles au 1er septembre 2019. Pour ce faire, elle demande de nommer un référent conseiller communautaire et un suppléant qui peut être un simple conseiller municipal. Chaque commune bénéficiera d'un forfait pour régler les menus travaux financés par la Communauté de Communes. Madame le Maire sera référente et madame DUSSAT suppléante.

Une étuve a été commandée pour réchauffer les plats à la cantine.

Une rencontre est programmée entre une délégation d'élus et madame MOUTY, intendante du collège, avant une prochaine réunion avec la participation de parents d'élèves de l'école primaire.

Les employés communaux ont nettoyé un grenier à l'école. Des documents seront vendus (BD de Tintin et d'Astérix ainsi que des cartes). Des livres ont été déposés dans la cabine Avenue Georges Clémenceau.

TRAVAUX :

- Les bureaux destinés au Syndicat Mixte Est Creuse Développement situés au-dessus de la perception sont terminés, ce Syndicat emménagera le 1er mai prochain. Madame le Maire remercie monsieur Didier GIRAUD pour sa collaboration dans le suivi des travaux effectués par les employés communaux. !
- Place des Platanes : cette place nécessite d'être rechargée en matériaux. Un devis a été demandé au SIVOM pour la fourniture de sable gris ou rose. Le Conseil Municipal donne son accord pour le sable rose pour la somme de 3 129,84 € T.T.C.

Rechargement place des Platanes : Pendant

Après

- Bassins : La protection juridique a relancé la commune quant à la suite que le Conseil Municipal souhaite donner à cette affaire. Dans le cadre d'une procédure judiciaire qui s'étalera sur plusieurs années, aucune intervention ne pourra se faire sur les bassins sauf urgence signifiée par l'expert. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas lancer cette action judiciaire et va mettre en œuvre des travaux pour la remise en état par les employés municipaux. Une commission est créée pour la surveillance de ces travaux : C. TOURAND, Y. DANCHAUD, D. GIRAUD, R. BAILLOT, O. NORE, C. STEINER, S. SAINTIGNY.

- Grande Rue du Puy : la phase des travaux d'assainissement est terminée. L'entreprise CARRE a commencé l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Ces travaux sont prévus jusqu'en septembre 2019.
- La commission des travaux se réunira vendredi 5 avril 2019 à 14h pour le chemin de Bordmonjeau et le lotissement.
- **Vente de terrain :** un couple avec deux enfants souhaite acquérir la parcelle 207 Grande Rue du Puy pour la construction d'une maison, ce terrain est vendu 1,00 € le m². A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la vente de la parcelle au prix de 2318 €.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une gazinière avec four et un grand frigo ont été achetés pour la salle des associations.
- Les lisses route d'Evaux seront posées par l'entreprise EUROVIA.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 juin 2019 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1) Cimetière
2) Futur lotissement
3) Bassins place Aubergier
4) Communauté de Communes
5) Eclairage nocturne du bourg
6) Projets éclairage stade et abbatiale
7) City stade
8) Pylône Orange
9) Demandes diverses
10) Vente parcelles de terrain
11) Informations
12) Questions diverses

1) CIMETIÈRE

Suite à la procédure de récupération des sépultures abandonnées, la liste des concessions considérées comme abandonnées a été envoyée à la Préfecture. N'ayant pas eu de réponse dans les deux mois suivants, cette liste est réputée validée.

Des devis seront demandés à des entreprises funéraires pour effectuer la récupération des ossements qui seront déposés dans un ossuaire communal. Cette opération permettra ensuite de proposer de nouvelles sépultures aux familles.

Il est nécessaire d'établir un règlement intérieur.

Une réunion de la commission est programmée mardi 9 juillet 2019 à 18h.

2) FUTUR LOTISSEMENT

Un relevé topographique est nécessaire : deux géomètres ont répondu DELRIEU 1 158,00 € TTC et B.E.T.F. 1 368,00 € T.T.C. L'entreprise DELRIEU est retenue.

Le nom « lotissement du Moulin Ferrare » est approuvé à l'unanimité.

3) BASSINS PLACE AUBERGIER

A la demande de Madame le Maire qui souhaite que les bassins soient remis en fonctionnement rapidement, il est décidé de réunir la commission le mardi 9 juillet 2019 à 17h00.

EUROVIA doit réparer gracieusement le liner déchiré par l'entreprise chargée de retirer la terre. En attendant, rien n'empêche la mise en eau des deux bassins supérieurs dont le fonctionnement est indépendant du bassin planté.

4) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil Municipal doit prendre deux délibérations :

- Repousser le transfert de la compétence « eau potable » de 2020 à 2026 : approuvé à l'unanimité
- Tout le personnel communal travaillant pour l'école sera transféré à la Communauté de Communes à compter du 1er septembre 2019 (Mmes RIVALLIER, KRYGIER, DEBRUYNE).

Les petits travaux relatifs aux écoles seront effectués par les employés communaux, facturés à la Communauté de Communes puis remboursés par trimestre.

Soir d'Été à Chambon

5) ECLAIRAGE NOCTURNE DU BOURG

Madame le Maire propose de couper l'éclairage public dans la nuit en vue de faire des économies et dans le cadre du développement durable.

Après discussion, il est décidé d'éteindre à partir d'1h00. Les lumières seront allumées à 6h00 en hiver.

6) PROJETS ÉCLAIRAGE STADE ET ABBATIALE

- Stade : devis du S.D.E.C = 124 344,89 € TTC, subventions = 51 651,97 € (dont 15 000,00 € de la F.F.F.), reste à la charge de la commune 72 376,12 €. Madame le Maire prendra contact avec le responsable du SDEC pour étudier d'autres possibilités afin de réduire l'estimation du marché.
- Mise en valeur nocturne de Abbatiale : la D.R.A.C. indique que des fouilles rue Saint Martial et le long des absidioles sont obligatoires. Madame le Maire verra avec le SDEC pour repenser le projet.

7) CITY STADE

Dimension de la structure : 22 m x 12 m soit 264 m²

Dimension de la plateforme : 24 m x 14 m soit 336 m²

Le projet est finalisé, il sera créé sur le boulodrome. Le plan de financement est le suivant : montant total 60 508,57 € TTC, subventions = 40 254,28 €, FCTVA = 9 925,83 €, part communale = 10 328,46 €.

8) PYLÔNE « ORANGE » :

L'enquête technique préliminaire se poursuit pour l'installation (enfin !) d'un pylône Orange qui permettra d'améliorer (enfin !) la couverture des réseaux des portables.

Deux sites sont pressentis : le boulodrome ou les Combes. L'étude effectué par des spécialistes Orange déterminera le site retenu en fonction de la meilleure couverture obtenue.

9) DEMANDES DIVERSES :

- **Carrosserie DHUME :** l'entreprise souhaite acheter les parcelles de terrain cadastrées section A n°s 275, 276, 277, 278 et 297 pour 1 € le m². Madame le Maire va rencontrer M. Fréderic DHUME.
- **Tableau « le portement de croix » :** dans le cadre d'une exposition sur Léonard de Vinci et la Renaissance, la ville de Saint Amand Montrond et le Musée Saint Vic souhaitent emprunter le tableau « le portement de croix ». Madame le Maire demandera l'avis de la DRAC. Accord à l'unanimité.
- **Demande de subvention :** M. Valentin TOURNET demande une subvention de 500 € pour un concert à l'abbatiale le mercredi 7 août 2019. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la somme de 200,00 € et 15 places gratuites.
- **Indemnités du Percepteur :** 328,79 € votés à l'unanimité. Mme CAMPOS est mutée à la perception de Boussac le 1er septembre 2019. L'ensemble du conseil regrette son départ.
- **Amendes de police :** 475,00 € pour 2017.

10) VENTE PARCELLES DE TERRAIN :

Madame le Maire quitte le Conseil Municipal.

Monsieur T. MOREAU et madame C. CREUZON souhaitent acquérir des parcelles en taillis respectivement section D n° 154 (8875 m²) et section D n°49 (8158 m²). La Chambre d'Agriculture consultée, estime le prix à l'hectare de 800 à 2 000 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De vendre ces deux parcelles (9 oui, 2 non et 2 abstentions).
- Pour un prix de 1 400,00 € l'hectare, soit 1 242,50 € pour M. MOREAU et 1 142,15 € pour Mme CREUZON.

Les frais afférents à cette vente seront à la charge des demandeurs.

Madame le Maire revient dans la salle.

11) INFORMATIONS :

- Transports scolaires école primaire : la compétence revient maintenant au Conseil Régional qui a envoyé un courrier confus demandant à la Mairie une participation aux frais. Madame le Maire se renseignera.
- Risque inondation : à l'initiative des services de la Préfecture, des manœuvres sont programmées le 26 septembre 2019. Il faudra actualiser le plan communal de sauvegarde.
- CREUSALIS : une réunion a été effectuée concernant les réseaux en prévision de la construction des cinq maisons Faubourg de Limoges.
- Utilisation du concassage issu de la démolition du Chat Cros : le remblaiement des chemins communaux sélectionnés est terminé. Madame le Maire remercie M. Claude TOURAND pour l'organisation de cette opération en partenariat avec les agriculteurs. Le coût global s'élève à 2 409.91 € sans compter le temps passé par les employés communaux.

Travaux des agriculteurs et des employés communaux pour des dépôts dans les chemins communaux de matériaux récupérés.

- Audit installation campanaire : l'entreprise BODET a présenté son audit sur les cloches de l'église à Madame le Maire et propose de le présenter au Conseil Municipal. Il pourrait le faire lors de la journée du patrimoine.

12) QUESTIONS DIVERSES

- **Nouveau chef de brigade de gendarmerie :** Madame le Maire propose une réception pour accueillir le nouveau chef de brigade de gendarmerie. Acceptée à l'unanimité.

Accueil de la Brigade de Chambon autour du nouveau Adjudant Courrier en présence de Mr Nicolas Simonnet et du Capitaine Marsaud.

- Personnel : Madame Estelle BOUTTE a demandé la prolongation de son détachement. Madame le Maire demande la création d'un poste supplémentaire pour stagiériser madame Amandine GOUMY et précise que le poste de madame Estelle BOUTTE sera supprimé dès la fin de son détachement. Acceptée à l'unanimité.

Dans le cadre de leur déroulement de carrière Madame le Maire propose l'ouverture d'un poste d'attaché pour madame Sylvie ROUGERON et un poste d'agent de maîtrise pour monsieur Gérard BOURDUT. Acceptée à l'unanimité.

- L'école maternelle invite les élus à la projection du film réalisé lors de leur voyage à Fouras lundi 1er juillet à 19h00.
- CAP Chambon invite les élus au vernissage de leur exposition lundi 1er juillet à 19h00.
- Place Massy : une galerie d'art-antiquités, un salon de tatouage et un bouquiniste se sont installés derrière l'Abbatiale.
- Fête patronale ce week-end : Madame le Maire demande des volontaires pour le feu d'artifice.
- Madame le Maire informe les élus de la nouvelle heure de levée du courrier, soit 12h00 à compter du 25 juin 2019. Les élus proposent de récolter une pétition de contestation qui sera à disposition du public chez les commerçants de Chambon. Elle sera donnée en main propre au responsable du courrier à la poste d'Evaux les Bains.
- Les montants des subventions accordées aux associations figurent dans le compte-rendu du conseil concerné.
- Info : achat d'un véhicule en remplacement du Partner mis hors service pour un montant de 4 450,00 €, pose de projecteurs sous le porche de l'église, pose d'une borne électrique pour les manifestations place des Platanes. La connexion Wifi au camping pour un montant de 293,80 € TTC puis 14,90 € par mois est en cours.

Renouvellement du parc automobile communal.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 23 septembre 2019 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1) Urbanisme
2) Grands travaux
3) CREUSALIS
4) Cimetière
5) Voirie
6) Travaux divers
7) Achat de mobilier
8) Prêt
9) Divers

En préambule, Madame le Maire fait remarquer que malgré la sécheresse l'été s'est bien passé, beaucoup de touristes, de maisons ouvertes et vendues, de nouveaux habitants et des animations très réussies.

Elle remercie tous les employés communaux ainsi que les secrétaires pour leur investissement et leur implication au quotidien.

Rassemblement voitures anciennes : Opel Juin 2019

1) URBANISME

- Suite à des problèmes juridiques, la vente avec la famille GAUMET est actuellement suspendue. Après une rencontre avec Mme GAUMET, une nouvelle délibération doit être prise en précisant les conditions de l'acte notarié. Accord à l'unanimité. (Pas de vote par procuration pour Claude STEINER).
- L'Age : lors des élections du 5 août 2019, les habitants du village, à l'unanimité, ont accepté de vendre le bien de section aux deux riverains. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette décision. Les acquéreurs feront appel à un géomètre et la parcelle sera partagée en présence d'élus. Le bien sera vendu pour la somme de 246 € à partager en fonction des surfaces attribuées.
- Terrasse BUSSEROLES : la terrasse a été construite sur la voirie communale par les précédents propriétaires sans autorisation. C'est un état de fait dont ne sont pas responsables M. et Mme BUSSEROLES. Suite aux renseignements pris auprès de Mairie Conseil et de la Préfecture, d'après l'article L113-2, la commune peut autoriser, par convention, à utiliser cette parcelle du domaine public de façon temporaire. Cette convention est nominative et sera caduque à la vente du bien. Une convention signée entre chaque partie établira les conditions d'utilisation de cette terrasse.
- Maison RAPPERPORT, rue Taillandier : le propriétaire, de nationalité anglaise, est décédé en juin 1999 et est sans héritier connu. Cette maison étant supposée bien vacant sans maître, la commune est dans l'obligation de faire cesser au minimum le péril existant. La toiture menaçant de tomber, des devis seront demandés aux artisans compétents. Il s'agit d'une situation particulière parce que la maison n'a pas de propriétaire.

2) GRANDS TRAVAUX

- **Grande Rue du Puy :** Madame le Maire fait lecture du courrier adressé à tous les riverains pour expliquer la situation actuelle. Les travaux d'assainissement ainsi que le réseau électrique ont été réalisés dans les délais prévus. Ce sont maintenant les opérateurs ORANGE et ENEDIS qui doivent intervenir. L'entreprise missionnée par Orange doit effectuer les travaux entre le 19 septembre et le 11 octobre.

Mercredi 25 septembre une réunion est programmée avec les architectes, l'entreprise EUROVIA et M. CHEVALIER, Architecte des Bâtiments de France. Tous les élus sont invités.

- **City stade :** la plateforme a été mal réalisée, l'eau reste en surface, l'entreprise EUROVIA a proposé des aménagements, le Conseil Municipal reste vigilant.

Un courrier d'information a été adressé à l'association de pétanque pour les informer de l'implantation de cette structure sur le boulodrome.

- **Abbatiale :** le Conseil Municipal doit s'engager à effectuer les travaux répertoriés par l'architecte PRUNET estimés 240 000 € HT. (subvention de la D .R.A.C. 60% et subvention du Conseil Régional 15%). Si l'appel aux donateurs dans le cadre de la souscription de la Fondation du Patrimoine fonctionne bien, d'autres travaux pourront être réalisés.

3)CREUSALIS : 5 MAISONS INDIVIDUELS FAUBOURG DE LIMOGES

Une réunion s'est tenue avec le Syndicat d'eau, Suez, Creusalis, le cabinet A2i et des élus. Le Syndicat d'eau prend en charge le réseau d'eau potable jusqu'aux limites de propriété, les branchements sont à la charge de Creusalis ; la commune aura à sa charge les travaux d'eaux pluviales. Devis en attente.

Les conditions de rétrocession de la route sont encore en suspens, Madame le Maire doit contacter le Directeur de Creusalis.

4) CIMETIÈRE

Le dossier est au stade de récupération des tombes abandonnées. Deux entreprises funéraires ont répondu :

MOURIER : 200 € par corps et 90 € pour le reliquaire

Franck ROY : 104 € par tombe et la commune fournit les sacs et les étiquettes. Les corps seront déposés dans un ossuaire communal et un registre sera tenu.

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise ROY.

5) VOIRIE

- **Route du cimetière :** les riverains ont signalé le fait que les automobilistes ne respectent pas l'interdiction de tourner à gauche quand on arrive d'Evaux les Bains. Après avoir demandé l'avis des entreprises funéraires locales, le Conseil Municipal décide de créer un sens interdit de circulation depuis la route départementale vers la route de Barbeyrat.
- **Rue de la Couture :** les riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules. Les élus se sont rendus sur place en présence de l'Entreprise EUROVIA qui conseille, au vu de la structure de la chaussée, de mettre des dos d'âne plutôt que des coussins berlinois. Des devis seront demandés pour la création de trois ralentisseurs. Dossier à l'étude.

Dans la cour de l'École Maternelle Juillet 2019

6) TRAVAUX DIVERS

- **Travaux d'assainissement Rue du Fort de la Motte :** un réseau unique sera créé par la Communauté de Communes Creuse Confluence.
- **Camping :** le Conseil Municipal valide le principe de goudronner les allées devant les sanitaires, puis de poser du bicouche sur la raquette jusqu'au portail. La commission a réfléchi à l'installation d'un sanitaire et d'une douche pour handicapés. Les employés communaux ont refait avec succès le crépit du mur du bâtiment principal. La wifi est installée, un ordinateur et une imprimante seront achetés et mis à disposition de la gardienne pour la gestion globale du camping.

La fréquentation a été importante cet été : 800 nuitées en août, notamment par des étrangers.

Il faut continuer à mettre le camping en valeur et refaire la signalétique.

Pascal GIRAUDON, gérante du camping.

- **Pêcheries :** celles de Barbeyrat et de Courbanges ont été nettoyées. Celle de La Bessède est encore en eau mais nécessite l'intervention des employés communaux pour colmater les fuites qui ne proviennent pas des travaux effectués. M. Claude STEINER a nettoyé la pêcherie de Rière. Il reste les deux pêcheries de L'Age qui sont en eau.

Pêcherie de la Bessède

Les employés communaux ont été félicités pour leur travail et leur efficacité.

7) ACHAT DE MOBILIER

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remplacement des tables et des chaises de la cantine scolaire et donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer cet achat.

8) PRÊT

Trois banques ont été contactées pour un emprunt de 250 000 € pour financer les travaux Grande Rue du Puy. La Banque Populaire n'a pas répondu.

Le Conseil Municipal décide d'emprunter sur une durée de 10 ans.

Le Crédit Agricole propose un taux de 0,54% avec une annuité de 25 748,50 € pour un montant total en intérêts de 7 484,98 €.

La Caisse d'Epargne propose un taux de 0,77% avec une annuité de 25 998,88 € pour un montant total en intérêts de 9 988,94 €.

Après vote à bulletin secret, le crédit agricole est retenu à l'unanimité.

9) DIVERS

- Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Directeur de la D.G.F.I.P. concernant le réseau des finances publiques. Le Conseil Municipal décide de répondre à ce courrier en indiquant sa volonté de conserver la Trésorerie de Chambon.
- **Eclairage public :** lors du changement d'heure en octobre, l'éclairage public sera éteint à minuit et se rallumera à 6H.
- **Les exercices « inondations » et incendie** dans l'abbatiale ont été effectués le jeudi 26 septembre en présence de Monsieur le Sous-préfet, des services de la Préfecture, de la gendarmerie, de la DDT, de l'inspection académique et des élus. Les écoles ont fait un exercice réel, le camping et l'EHPAD en virtuel.
- **Journée du patrimoine :** conférence sur l'abbatiale par Madame Catherine CHENEBY en présence de Monsieur CHOLLEY, représentant régional de la Fondation du Patrimoine, des élus et d'un public nombreux. A la suite, Madame le Maire a lancé officiellement la campagne de souscription en faveur de la restauration de l'Abbatiale en partenariat avec CAP Chambon. Les fonds sont recueillis par la Fondation du Patrimoine et exclusivement réservés aux travaux de l'Abbatiale. Les bons de souscription ont été adressés à tous les chambonnais par voie postale.
- **Maison France Service :** monsieur COMMERGNAT de la Poste a confirmé à Madame le Maire que vu la fréquentation importante, la Maison de Service Au Public pourrait être transformée en Maison France Service.
- **La Poste** a modifié ses horaires de départ de courrier : 12H au lieu de 15h30, ce qui n'est pas concevable. Une pétition sera remise en mains propres au responsable du courrier à Evaux Les Bains.
- **Réseau Portable Orange :** la pose d'un pylône est confirmée sur les hauteurs de Chambon aux Combes avant la fin de l'année.
- **Horaires Mairie :** pas de modification des horaires de travail des secrétaires mais l'ouverture au public serait la suivante : 9h-12h30 et 13h30- 16h30.
- **Déjections animales :** un arrêté sera pris afin de permettre aux gendarmes de verbaliser les propriétaires d'animaux qui ne ramassent pas les excréments, pourtant la commune met gratuitement à disposition des sacs à cet effet.
- **Abribus à La Bessède :** les services du Conseil Régional se sont déplacés mais ne peuvent rien faire. Le Conseil Municipal décide d'installer un abribus à ses frais.
- Madame le Maire remercie M. Claude TOURAND qui a passé beaucoup de temps pour faire partir les étourneaux

Photo prise du 1er étage de la Mairie en Septembre 2011.

de la Place des Platanes grâce à une opération « pétard ».

- Une réunion s'est tenue avec le personnel de la cantine pour diminuer le temps de présence des enfants dans le réfectoire afin d'améliorer le confort des enfants et du personnel.

- Borne électrique sur la Place des Platanes : une prise est nécessaire à l'utilisation de cette borne. Elle est mise gratuitement à la disposition des associations mais une caution de 100 € sera demandée à chaque utilisateur.
- Monsieur Jean-Paul JAMOT demande une subvention exceptionnelle de 400 € pour la réalisation d'un clip avec vues de Chambon depuis un drone. Une heure de drone revient à 50 €. Le vote à bulletins secrets donne le résultat suivant : 12 voix pour 100 €.
- Madame FAYARD, directrice de l'école élémentaire, demande une subvention de 2500 € pour une classe de découverte pour 35 élèves et 4 adultes en janvier 2020. Le coût de cette sortie s'élève à 5 420 € hors transport. Le Conseil valide le principe mais attend le budget définitif pour se prononcer sur la somme à allouer.
- Demande du drive « A vendredi » pour louer le local en face de leur salle aux mêmes horaires et souhaite installer deux chambres froides à la place du frigo. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- Réunion à la médiathèque le jeudi 26 septembre de 9h à 12h sur l'accessibilité : Mme Marie- Chantal SIMONNET y assistera.
- 7 octobre à 18 h : pot pour l'arrivée du nouveau chef de gendarmerie à Chambon.
- Pot pour le départ d'Agnès CAMPOS à prévoir.
- Bilan plutôt encourageant de la fréquentation des commerces cet été. Trois ouvertures : un bouquiniste, un tatoueur et « The Gallery ».
- Merci aux bénévoles pour la fermeture des WC publics.
- Pont Roman : les bornes ont été posées mais les raccords ne sont pas faits.
- Arbre Rue de l'imprimerie qui empiète sur la voie publique et chez les voisins : un courrier sera adressé au propriétaire.
- Un container supplémentaire sera installé place Massy.
- Le carrefour Place de la Fontaine aux chèvres sera matérialisé au sol.
- Marquage des véhicules : le professionnel a pris du retard.
- Vendredi 4 octobre à 19 h, remise des diplômes du brevet des collèges
- Repas des aînés : 3e samedi de janvier 2020 (18 janvier)
- Marché de Noël : samedi 21 décembre 2019. Réunion à programmer avec toutes les personnes intéressées, les associations et CAP Chambon.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 26 novembre 2019 à 19h00 sous la Présidence de Madame Cécile Creuzon, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1) Grande rue du Puy
2) Travaux
3) Urbanisme
4) Demandes diverses
5) Divers

1) GRANDE RUE DU PUY

• **Travaux :** l'entreprise EUROVIA est à jour dans son calendrier. L'entreprise CARRE, chargée de l'enfouissement des réseaux électriques, ne peut intervenir qu'après le passage de Enedis. Or, Enedis n'a toujours pas programmé ses travaux. Une réunion importante aura lieu mercredi 27 novembre 2019 avec les entreprises concernées. Madame le Maire invite tous les élus disponibles à y assister.

Le 24 septembre, une réunion a eu lieu en présence de l'Architecte des Bâtiments de France pour la partie architecturale du projet.
Les revêtements en béton seront rainurés dans le même esprit qu'autour de l'abbatiale.
Place de la Cueille : suite à la lettre d'un riverain qui se plaint de fissures sur sa maison, la commune a mandaté son assureur pour provoquer une expertise.

• **Convention :** une convention est en cours d'écriture pour les six riverains concernés par des travaux d'intérêt public sur leur parcelle privée.

Débat : pose ou non d'une rambarde

2) TRAVAUX

• **City stade :** il est terminé. L'entreprise Casal s'engage par mail à revenir au printemps tracer les deux raquettes de basket manquantes. La commission des travaux verra s'il est possible d'ôter le grillage parallèle à la route pour que cette aire de jeux ait plus de visibilité.

• **Abris bus à La Bessède :** il est en cours de confection par monsieur René BAILLOT. La dalle réalisée par les employés communaux, est terminée.

René Baillot est son Abris bus fait maison

• **Chaudière de la Perception :** elle est bientôt hors service. Un devis a été demandé : 9 360,40 € H.T. pour une chaudière au fioul et 22 375,50 € HT pour une chaudière aux granulés (subventions possibles). Pour choisir le mode de chauffage, il

faudra penser à l'isolation des fenêtres et voir les délais de livraison.

- **Panneaux signalétiques :** 21 panneaux sont nécessaires. Deux devis sont reçus : Idéo Equipements 1 809,40 € HT et Leader Collectivité 1 768,97 € HT. Un troisième devis est attendu. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à retenir le moins disant.
- **Cimetière :** la commission a rencontré l'entreprise ROY au cimetière. 25 concessions abandonnées seront libérées début 2020. Les cantonniers pourront ôter les pierres tombales qui resteront dans le cimetière. Le règlement intérieur est à revoir.

3) URBANISME

- **Lotissement Moulin Ferrare :** les architectes retenus ont rencontré les élus et travaillent sur le projet. Une nouvelle esquisse sera présentée prochainement.
- **Maison Rapperport rue Taillandier :** faute de propriétaire, c'est à la commune de faire cesser le péril. Un huissier est venu faire un constat. La commune a demandé un devis à l'entreprise Bativoueize :

- soit : une destruction totale = 9 593,01 € HT + 2 000 € HT d'enlèvement de gravats.
- soit : une réfection du toit parie arrière au minimum = 4 710,45 € HT + enduit sur mur arrière = 1 181,70 € HT + démolition de l'appentis = 2 043,00 € HT soit 7 935,15 € HT au total. Les employés communaux pourront se charger de la démolition de l'appentis, le montant serait alors de 5 892,15 € HT. Il est accepté à l'unanimité.

- **Rue de la Couture :** deux panneaux réduisant la vitesse à 30 km/h seront installés.
- **SIVOM :** la commune a reçu un courrier du Président indiquant la situation financière dramatique dans laquelle se trouve ce syndicat ; situation ayant été débattue lors du conseil syndical du 20 novembre. La demande porte sur le positionnement de la commune concernant une prévision de point à temps à effectuer en 2020. Le Conseil Municipal s'engage à faire réaliser du point à temps pour poursuivre l'entretien des routes communales.

4) DEMANDES DIVERSES

- **Carrosserie DHUME :** a demandé l'achat d'un terrain de 9 727 m² à 1 € le m² dans la zone industrielle, le long de la route. Un débat s'en suit portant sur l'opportunité de vendre la totalité de la parcelle. Madame le Maire, messieurs C. TOURAND et D. GIRAUD iront voir monsieur DHUME pour lui faire une proposition de vente de 7 000 m². Accord à l'unanimité.
- **SDEC :** le Conseil Municipal accepte de signer une convention avec le SDEC pour la maintenance gratuite de la borne électrique de rechargement des voitures électriques.
- **Pompiers :** demande de prêt des deux barnums un week-end l'été 2020 pour les installer hors Chambon. Acc0epté à l'unanimité à titre exceptionnel pour les pompiers.
- **Ressourcerie :** Madame le Maire et les adjoints ont reçu les représentants de la Ressourcerie qui ont expliqué sa situation financière.

5) DIVERS

- **Arbres :** Deux saules seront replantés au square. Il parait simple de faire des boutures. Option choisie.
- **Ordinateurs :** les ordinateurs du secrétariat de la Mairie sont obsolètes. Le montant de l'achat d'un nouvel équipement s'élève à 3 674,00 € HT avec 50% de DETR. Accordé à l'unanimité. Le Conseil Municipal propose de demander un logiciel pour le camping sous forme de geste commercial.
- **Marché de Noël :** il aura lieu le samedi 21 décembre. Le Conseil valide à l'unanimité la location d'un chapiteau pour un montant de 1 000,00 €. Madame le Maire souligne que l'équipe organisatrice est très dynamique et motivée.
- **Téléthon :** l'équipe des bénévoles gère très bien cette manifestation.

Résultat Téléthon 2019 : plus 2060 €

- **Logement rue de la Brèche :** il sera loué meublé à compter du 1er janvier 2020. Les employés municipaux sont en train de repeindre les papiers et de remettre en état la salle d'eau.
- **Inondation :** une lettre sera adressée à la Préfecture sur l'état du lit de nos rivières et des risques d'inondation.

Plan du futur lotissement « Moulin Ferrare »

Les travaux ont débuté Grande rue du Puy

Après le long travail des architectes et les concertations avec les habitants, le temps des travaux a pu enfin démarrer dans la Grande rue du Puy. Le premier coup de pioche il y a presque un an a marqué le début d'un long processus qui va voir les entreprises se succéder pendant de longs mois sur ce vaste et coûteux chantier. Il faut toutefois rappeler que la grande rue du Puy, qui relie le bourg à la zone industrielle et au collège, demeure très pentue et très étroite, ce qui accentue la difficulté des travaux. Après le remplacement de l'ensemble des canalisations de l'assainissement de l'eau potable, ce sera au tour de l'enfouissement des câbles électriques. La pose d'un nouveau revêtement et des éclairages publics viendra ensuite ainsi que l'aménagement des places. Bien que les services (Postes, pompiers, ordures ménagères) soient pris en compte lors de ces travaux, les riverains devront faire preuve de patience et de mansuétude avant de pouvoir profiter pleinement de leur quartier rénové et embelli. Le montant total des travaux à réaliser se chiffrera aux environs de 580.000 €. Les ouvrages à venir se feront en partenariat avec la Commune pour la voirie, la Communauté de communes Creuse Confluence pour l'assainissement, le Syndicat d'eau et le SDEC pour les réseaux de téléphones et d'électricité.

Une toute nouvelle brigade

Mme le Maire Cécile Creuzon, entourée de son conseil, a reçu à l'hôtel de ville la brigade de sa commune fraîchement renouvelée, sous les ordres de l'adjudant Emilien Courrier.

Cette réception s'est déroulée en présence du lieutenant Stéphane Marsaud de la COB de Gouzon, Chambon, Evaux, du président de Creuse Confluence, Nicolas Simonnet. Avant la présentation de la nouvelle équipe par le nouveau chef de brigade Emilien Courrier, le major a tenu a précisé qu'une telle réception est une première dans notre département et a remercié la municipalité d'une telle initiative.

Puis les nouveaux gendarmes se sont présentés à tour de rôle à l'assistance :

- Adjudant Emilien Courrier, 39 ans.
- Chef Cindy Cauchy, 33 ans
- Gendarme Valentin Bray, 22 ans
- Gendarme adjoint Manon Thomas, 23 ans
- Gendarme adjoint Vincent Oncina, 23 ans.

Souhaitons à cette nouvelle équipe un travail de proximité, de partenariat, de collaboration avec les élus et de prévention avec les habitants.

Gendarmes Oncina, Thomas, Bray, Chef Cauchy, Cécile Creuzon, Nicolas Simonnet, adjudant Courrier et Lieutenant Marsaud.

L'Ehpad « Le chants des Rivières »

UNE ANNÉE BIEN REMPLIE !

Durant toute l'année 2019 les résidents de l'EHPAD de Chambon-sur-Voueize ont participé à de multiples manifestations organisées par l'équipe d'animation. Ainsi, les personnes âgées ont profité de ces moments de convivialité pour affirmer leur bonheur de participer à la vie sociale de leur territoire.

La vie à l'EHPAD « Le chant des Rivières », c'est aussi des rencontres mensuelles à la Médiathèque, des ateliers cuisine avec les Bambis et des sorties au centre thermal, des échanges avec les écoles de Chambon lors d'ateliers, ou des spectacles organisés pour tous à la maison de retraite. Cette année a aussi été l'occasion pour le groupe des aînés bricoleurs de fabriquer des objets mis en vente lors du marché de Noël à Mainsat, au profit des enfants autistes du réseau Bulle et faire ainsi preuve de solidarité.

Atelier de composition de bouquets de Fleurs avec le magasin Sand'tia création de Chambon

C'est donc une belle année d'échanges et de partage qui a pu être réalisée. Chacun a pu pleinement profiter de toute cette belle programmation proposée par les équipes de l'EHPAD du Chant des Rivières. Les Chambonnais et les habitants des communes environnantes ont été nombreux à se rendre aux événements culturels ouverts à tous et gratuits proposés en 2019, en particulier les concerts et les expositions de tableaux et de photographies. Alors à l'année prochaine pour plein d'autres surprises !

Avec les Bambis

Les Pompiers
Mot du Chef de centre

« 2019 s'est terminée, les sapeurs- pompiers de Chambon-sur-Voueize, se composant de 6 hommes. Nous avons effectué 186 interventions, qu'il s'agisse de secours à personnes, de lutte contre les incendies ou de protection des personnes et des biens.

Nous vous invitons à rejoindre notre sympathique et dynamique équipe : que vous soyez femmes, ouvriers, agriculteurs, cadres, profession libérale, artisans.

Les conditions d'engagements : être âgé de 17 ans jusqu'a 50 ans et être en bonne santé.

Des conventions peuvent être signées entre employeurs et le SDIS 23 ainsi que les agriculteurs et le SDIS 23.

Pour plus amples renseignement, vous pouvez prendre contact avec le Chef de centre Lieutenant Dominique DEMATEIS : 06.77.94.50.91

ou le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la CREUSE 05.55.41.18.03

Domaine des champs blancs - BP - 23001 GUERET CEDEX »

Lieutenant Dominique DEMATEIS

Un mécénat populaire pour rénover l'Abbatiale Ste-Valérie

LA COMMUNE DE CHAMBON A CHOISI LES JOURNÉES DU PATRIMOINE POUR SIGNER LA CONVENTION DU MÉCÉNAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE.

Cette convention concerne la restauration de l'abbatiale Sainte Valérie. L'église souffre d'humidité avec des dégradations importantes sur les parements et enduits. Il a donc été décidé d'entreprendre une première tranche de travaux très importante. Malgré les aides de la région et de la Drac, la somme de 119.000 € TTC reste à la charge de la commune, d'où la nécessité d'un mécénat... La Fondation du Patrimoine a en effet pour mission d'intérêt général de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en en valeur du patrimoine naturel, vivant, matériel et immatériel. Aussi la commune de Chambon a décidé de faire appel à chacun d'entre vous, dans le cadre d'une souscription publique accompagnée par la Fondation du Patrimoine, en espérant que l'opération du mécénat populaire sera un succès.

Si vous souhaitez être donateur pour la restauration de notre Abbatiale Sainte Valérie, voici un exemple chiffré : du coût réel après déduction fiscale :

Vous faites un don de : 50 € / 100 €

Vous recevrez un justificatif fiscal de réduction d'impôt de 60% : 30 € / 60 €

Vous aurez alors réellement déboursé : 20 € / 40 €

Discours et signature officielle du mécénat populaire avec la Fondation de France, en présence de Mr Cholley délégué départemental de la Fondation et de Mme le Maire.

Le gendarme Alain Pimpaud sur le départ

L'adjudant Pimpaud de la brigade de Chambon-sur-Voueize, élevé récemment au grade d'adjudant-chef, a été muté à la brigade de Gentioux en qualité de commandant de brigade. Pour fêter son départ et dire au revoir aux Chambonnais, qu'il a côtoyés durant trois années, il a tenu à organiser une sympathique cérémonie en présence de la population, des élus et de ses supérieurs hiérarchiques. Tout d'abord, le major Marsaud de la COB Gouzon-Evaux-Chambon a retracé le parcours d'Alain Pimpaud. Originaire de la Haute-Vienne et fils d'adjudant-chef de gendarmerie, Alain a fait des études de mécanique, puis très jeune, est devenu gendarme. En 2015, il est arrivé à Chambon comme adjudant ; il est resté trois ans avant d'obtenir le grade d'adjudant-chef et de rejoindre la brigade de Gentioux. Alain Pimpaud est un militaire altruiste qui travaille pour le bien collectif, loyal et franc avec tous ses collègues, humble, disponible et serviable. Durant son séjour à Chambon, ce gendarme a su développer l'art du relationnel tant avec la population qu'avec les élus.

Toute la Communauté a regretté son départ.

Chef Pimpaud, Major Marsaud, Cécile Creuzon et Nicolas Simonnet.

Humour du Chat de la Montagne

« *Au cours de l'été 2018, déjà très chaud et très sec, Chat avait noté qu'à chaque fois que la préfète de la Creuse communiquait sur la sécheresse… il se mettait à pleuvoir. À la préfecture, on ne rigole pas tous les jours et on n'est d'ailleurs pas payé pour, mais on ne s'interdit pas, faute de pouvoir commander le climat, de détendre l'atmosphère. Le Matou en veut pour preuve ce déclenchement du plan Orsec, ce jeudi à Chambon-sur-Voueize. Un exercice de la sécurité civile se déroulera à la confluence de la Voueize et de la Tardes. Les secouristes vont simuler une… inondation. Pour le réalisme, ils risquent de ramer un peu, ces torrents impétueux potentiels étant, pour l'heure, complètement à sec.* »

Article de la Montagne - Jeudi 19/09/2019

Pont Route de Gouzon

Été 2019 : La Tardes

Opération simulation inondation

En septembre 2019, gendarmes, pompiers, autorités de l'État et équipe municipale ont simulé une situation de crise à Chambon-sur-Voueize… malgré la période de sécheresse.

À la vue des hommes en rouge et bleu s'affairant autour de la mairie de Chambon-sur-Voueize, on était bien loin d'imaginer un exercice de sécurité pour pallier une potentielle inondation. Et pourtant, la préfecture de la Creuse a choisi cet énième jour de sécheresse pour ouvrir une cellule de crise factice répondant à des pluies torrentielles provoquant la crue de la Tardes, traversant notre bourg.

« Cela peut paraître surprenant de le faire en période de sécheresse mais il faut savoir que plus les terres sont asséchées, plus un exercice de forte pluie peut avoir un impact important comme cela s'est passé dans le sud-est de l'Espagne », précisait Maxence Den Heijer, sous-préfet de la Creuse. Cécile Creuzon était aux manettes pour donner les directives à ses adjoints afin de sécuriser les établissements inondables, comme l'école ou l'Ehpad. En coordination avec les pompiers et les gendarmes, l'élue se doit de trouver une solution de repli dans ces cas extrêmes, ici ce sera le gymnase. Le potentiel incendie de l'église, conséquence d'un court-circuit, a été même imaginé. « Tout part de la mairie donc c'est toujours important de voir si nous sommes bien organisés. En espérant ne jamais devoir mettre ceci en application », rapporte Cécile Creuzon, soucieuse de bien faire en situation de crise. Il faut remonter à l'année 1999 pour retrouver trace d'un tel épisode, réel cette fois-ci, à Chambon-sur-Voueize. Depuis, la rivière est profondément restée endormie dans son lit mais nul doute que chacun est désormais prêt à anticiper son réveil.

Brève histoire des inondations de Chambon ville :

LES INONDATIONS CATASTROPHIQUES DU XIX^{ÈME} SIÈCLE :

1846 - 1853 - 1855 - 1856 et surtout en 1859 avec une hauteur d'eau qui atteignit 2,80 mètres dans les parties basses de Chambon.

Afin de réduire les risques de crues qui entraînaient épidémies et graves dégâts, de nombreuses solutions ont été étudiées dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle : démolitions de digues et de moulins, aménagement du cours de la Voueize dont les eaux se répandaient régulièrement dans la rue de la Couture et les rues voisines.

En 1861, après de longues études effectuées par les ingénieurs des Ponts et Chaussées, il fut décidé d'entreprendre les travaux suivants : dérivation de la Tardes, travaux d'assainissement en amont du Pont Neuf sur la Voueize (appelé aujourd'hui pont route de Gouzon), démolition de maisons situées près de la rue de la brèche, construction d'un mur de défense.

Également démolition du moulin du Pont et de sa digue, construction du Pont Delamarre (aujourd'hui Pont route d'Evaux), démolition de l'ancien Pont médiéval Saint Éloi.

En reconnaissance des bienfaits de l'Empereur Napoléon III qui permit le financement des deux tiers de ces travaux colossaux, le conseil municipal décida de nommer le quai nouvellement construit entre le Pont roman et le Pont Neuf sur la Voueize « quai Napoléon (III) ».

Dans le même esprit, la place saint Éloi devint la place Delamarre (aujourd'hui souvent nommée place des Platanes) en remerciements de l'action menée et des crédits obtenus par le député François Delamarre (député de la Creuse de 1852 à 1870).

A noter que cette période de grands travaux publics d'amélioration des conditions de vie dans le bourg s'accompagna de nombreuses pétitions, critiques, plaintes et protestations.

Malgré ces prodigieuses et coûteuses transformations réalisées à la fin de ce siècle pour maîtriser le cours des rivières, les inondations continueront à envahir notamment la place Delamarre et ses alentours ainsi que les parties basses de la ville.

INONDATIONS DE MAI 1940 :

Très importante montée des eaux jusqu'à 1,50 mètre qui entraîna des dégâts considérables. Une vingtaine de militaire fut détachée pour aider à déblayer les rues et nettoyer les maisons.

INONDATIONS D'OCTOBRE 1960 :

La Voueize rompit la digue dans la nuit du 3 octobre 1960 : elle s'engouffra dans la rue de la Couture et se répandit dans le bourg submergeant les rues et inondant les caves.

Certaines maisons conservent encore aujourd'hui des démarcations de la crue sur leurs papiers peints d'époque.

Ainsi on constata 2 mètres de hauteur place Delamarre et 1,80 mètre rue de la Couture, rue de la Brèche, rue Grande et rue des Forts.

La passerelle de la Tardes fut emportée. Les pompiers ravitaillèrent les maisons isolées.

Les dégâts principaux ce concentrèrent sur la digue éventrée, les chaussées détruites, les caves et maisons à nettoyer et à vider, l'endommagement du Pont roman et des murs de certaines maisons, des préjudices graves à l'usine Mega, à l'usine Aubelle, aux moulins Giraudy et Ferrarre...

En 1961, la municipalité décida de renforcer et de surélever la digue le long de la Voueize et d'élever un mur de protection entre le Pont Neuf et le Pont Delamarre avec la création du quai de la Tardes. Celui-ci fut rebaptisé quai Aimé Manairaud, maire et conseiller général de l'époque par une décision du conseil municipal.

ÉLÉMENTS EXTRAITS DU LIVRE DE JEAN JAMOT « CHAMBON-SUR-VOUEIZE À TRAVERS LES ÂGES »

Rue de la Couture 1940

Place Delamarre 1940

Moulin 1940

Rue du Monument

Au. Georges Clémenceau 1940

Place Aubergier 1960

Place Aubergier 1960

La perceptrice Agnès Campos quitte notre cité

Après dix années passées à la perception, Agnès Campos appelée à de plus hautes fonctions, a fait ses adieux à la commune de Chambon. Cécile Creuzon, maire de la cité, avait organisé une belle soirée en son honneur. Au nom de tous les maires et élus des 17 communes du canton, l'élue a retracé le parcours professionnel d'Agnès Campos durant son long mandat en terre chambonnaise. Elle a d'abord fait l'historique des Argentiers français et plus précisément des agents du trésor public (ceux qui perçoivent l'impôt), et rappelé que, de nos jours, le percepteur a d'autres fonctions que percevoir l'impôt. Les collectivités locales ont en effet une relation très proche avec leur agent du trésor.

Agnès Campos garantissait la bonne gestion des décisions des conseils municipaux, en étant source de transparence, de garanties, de conseils, de confiance. Elle a toujours accompagné les maires de sa circonscription, au quotidien dans l'exercice rebutant de gestion du budget des communes (ses conseils téléphoniques étaient rassurants et précieux pour les maires) et les secrétaires de Mairie.

Les relations avec les élus étaient simples et cordiales, car Agnès faisait preuve d'une grande disponibilité, de gentillesse, du sens de la pédagogie, mais toujours avec un brin de fermeté et d'exigence.

Pour célébrer ces belles années à la perception de Chambon, au nom de tous les maires, Cécile Creuzon a intronisé Agnès Campos première « Grande Argentière » du canton d'Evaux-Chambon, et lui a remis le blason de cette haute distinction, la remerciant ainsi pour les dix années exercées à la perception de Chambon, en tant que Ministre des finances locales.

Agnès Campos a été mutée pour occuper de plus hautes fonctions, notamment la gestion de Creuse Confluence, à la perception de Boussac.

Collège de Chambon

LA LÉGION D'HONNEUR S'EXPOSE AU COLLÈGE

L'exposé sur « La Légion d'honneur au Cœur de la Nation » a été présenté aux élèves de 3e par Jean Martin, président de la Société des Membres de la Légion d'honneur (SMLH) de la Creuse, assisté du principal du collège, des conseillers départementaux, Nicolas Simonnet, Marie-Thérèse Vialle et du Maire, Cécile Creuzon.

La Légion d'honneur est la plus haute distinction honorifique française. Connue dans le monde entier, et remise au nom du chef de l'État, elle sert à récompenser les citoyens les plus méritants, dans tous les domaines d'activités. La SMLH s'est fixé l'ambition de placer la Légion d'honneur au cœur de la nation, en s'investissant auprès de la jeunesse et en particulier les élèves de 3e. Le thème de la brochure distribuée aux enfants s'intitule « l'éducation citoyenne » avec la mise en évidence des valeurs et symboles de la République française, conçue sur trois valeurs Liberté, Égalité, Fraternité.

Les élèves de la maternelle en classe de mer

VOYAGE SCOLAIRE

Les enfants de moyenne et grande section de l'école maternelle, encadrés par leur enseignante, Michèle Bourrat ainsi que de trois accompagnateurs bénévoles, Bérangère Krygier, Jessica Ravasson et Thierry Moreau, ont pu profiter de trois jours en classe de mer à Fouras, en Charente-Maritime. Ils ont visité l'aquarium de la Rochelle, puis ont découvert de nouveaux paysages, de la flore et de la faune aquatique lors de la pêche à pied et ont aussi apprécié les moments de jeux sur la plage. Mais ce voyage avait comme objectif principal de travailler plus particulièrement sur un axe du projet d'école « Vivre ensemble ».

École maternelle en Voyage à Fourras

Spectacle Noël 2019

Cérémonie de remise des Képis des élèves gendarmes de la 10ème compagnie de l'école de gendarmerie de Montluçon

Ainsi s'est achevée la traditionnelle marche des élèves gendarmes de la 388ème promotion. Ils ont débuté leur parcours en cette belle journée janvier, accompagnés de leurs cadres sur la commune de RICHEBOEUF (23).

Le matin, au lever du jour, la promotion s'est dirigée au travers du département de la CREUSE, pour terminer son périple de 18km aux portes de l'abbatiale de CHAMBON-SUR-VOUEIZE (23). C'est dans ce lieu privilégié que les élèves de la 388ème promotion ont reçu leurs képis.

Un monument historique classé par Prosper Mérimée en 1840, l'abbatiale Sainte-Valérie est l'une des trois plus grandes églises de la région du Limousin. Au chœur de cet édifice religieux propice à la méditation que s'est déroulé la remise des képis, un moment unique dans la vie du gendarme.

A 16 heures 30, dans le jardin de l'abbatiale, les élèves gendarmes se sont vu remettre par leur cadre, leur képi et postillon, symbole de leur engagement militaire auprès de la Nation. Avec fierté et émotion, sous le regard des élus ainsi que des gendarmes de la communauté de brigade locale, ils ont pu partager cet instant solennel.

Afin de clôturer cette cérémonie, les invités et les élèves gendarmes de la 10ème compagnie de l'école de gendarmerie de Montluçon, ont rejoint la salle des fêtes de Chambon pour partager un moment de convivialité qui s'est ouvert par le discours du président de promotion. Ce dernier a remis aux élus, le livre de la Gendarmerie Nationale édition 2020 ainsi que la rondache de la promotion pour les remercier de leur présence à la cérémonie.

Les élèves gendarmes de la 388ème promotion et l'École de Gendarmerie de Montluçon saluent la ville de CHAMBON-SUR-VOUEIZE et sont honorés de l'accueil qui leur a été réservés.

La halte d'un troupeau de retour d'estive

C'était une première, assortie d'une curiosité partagée par les visiteurs chambonnais pour cette escale de la transhumance des brebis, à laquelle figuraient sept chèvres fortement encornées et trois baudets « grands noirs du Berry ». L'étape du pèlerinage s'est effectuée dans le square du monument aux Morts, dans un superbe cadre de verdure surplombant la rivière la Tardes.

DU PUY-DE-DÔME À LIGNIÈRES

Le troupeau de 120 brebis de races rustiques Bizet, Rava et Berrichons du Cher appartenait au berger Maxime Magdelin. Ce joli troupeau en parfait état descendait du sommet du puy de Dôme pour regagner la localité de Lignières dans le Cher, en empruntant le maximum de chemins et sentiers, de façon à éviter l'échauffement des pieds des brebis. Ces animaux sont conduits par deux bergers et quatre chiens Border. Le trajet du retour d'estive s'étale sur 150 km environ avec des étapes journalières de 20 km. Le soir, animaux et humains sont hébergés chez des particuliers. Les brebis sont restées cinq mois à l'estive (du 15 mai au 15 octobre) et ont fréquenté des herbages sur 500 ha où se sont côtoyés 2.000 animaux appartenant à dix éleveurs. Deux génitrices ont mis bas au cours de leur retour d'estive et les deux petits agnelets ont été admirés par les enfants de la garderie les Bambis. Ils ont posé des questions à Maxime le berger qui a répondu avec sa naturelle bonhomie. Pour surseoir aux défaillances un véhicule aménagé a suivi le cortège et notamment les 2 agneaux nouveaux nés !

Arrivée au cimetière par Borgmongeau

Des Chambonnais ont rejoint le troupeau pour marcher à ses côtes.

Les enfants de la Garderie.

Au square avec Maxime le berger

L'année 2019 à la Médiathèque... en photos !

Les interventions auprès des écoles, Relais d'assistantes maternelles, crèches et accueils de loisirs et Ehpad

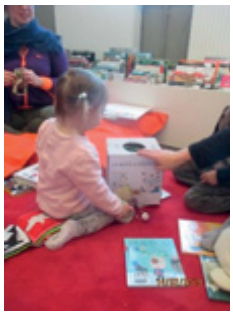

page non calée
merci de m'indiquer quelle légende
se rapporte aux photos.

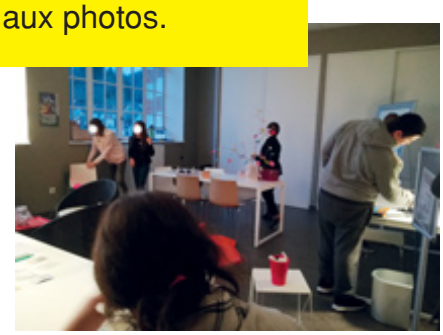

Mômes à la PAGE le 21 juin à Chambon

Un espace de jeu et de détente devant la salle des fêtes où adultes et enfants pouvaient participer à des ateliers et des dégustations... d'insectes !

Les évènements nationaux : La nuit de la lecture (janvier) et la Fête de la Nature (mai)

Les ateliers créatifs et les animations (Un goûter & une histoire, coups de cœur) ouverts à tous

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DE LA MÉDIATHÈQUE ET POUR TOUTE AUTRE INFORMATION :

3 avenue Georges Clémenceau - 23 170 Chambon-sur-Voueize
05 55 65 66 21
mediathequechambon@creuseconfluence.com
https://mediatheque-evaux-chambon.bibli.fr/
https://www.facebook.com/mediathequecreuseconfluence/

Succès du marché de Noël

Décoration du sapin de Noël par les enfants

Goûter pour les enfants

A la salle des Fêtes

SAMEDI 21 DÉCEMBRE 2019

C'est sous un soleil radieux qu'a débuté le marché de Noël de samedi , porté par une poignée de bénévoles très occupés, le concours de l'association locale Les Petits Bouchons, la participation des commerçants et la location d'un chapiteau par la municipalité. Les enfants ont pu profiter pleinement de cette belle journée qui leur était consacrée. Un barnum entier était dévolu aux jeux de toutes sortes et l'ambiance y était vive. Les balades en poneys ont connu un très grand succès de même une joyeuse animation a régné au moment de la décoration des sapins, tout cela sous l'œil averti du Père Noël. Quant aux nombreux visiteurs, ils ont pu faire leurs achats du réveillon sous le sympathique et volumineux chapiteau très coloré, où étaient regroupés les métiers de bouche. Les exposants des métiers d'art étaient installés dans une salle des fêtes pleine à craquer. Les familles ont pu profiter des expositions diverses - dont une sur les « crèches du monde » - sous les barnums illuminés et magnifiquement décorés. Le moment du goûter offert par le supermarché de Chambon a clôturé cette journée formidable.

Atelier Cuisine

Promenade en Poney

Sous le chapiteau

Depuis été 2019
5 Nouveaux Commerces

Salon de Tatouage

The Gallery

Bar à vin

Agence immobilière

Bouquiniste : le Chat pitre À la campagne

En plus de tous les commerces existants : Quincaillerie, deux Boulangeries, Salon de coiffure, Assureur, la Poste, Fleuriste, Supermarché, Auto-école, Concessionnaire matériel agricole, Bureau de tabac, Pharmacie, deux Établissements Bancaires, un Café-restaurant « Le Bistrot », un Hôtel-restaurant « l'Auberge de la Voueize », la Ressourcerie...

CHAMBON-SUR-VOUEIZE

Un « Village préféré »

Visiter Chambon-sur-Voueize, c'est comme se couler dans un fauteuil moelleux : on y est immédiatement bien, avec le sentiment de n'avoir d'autre préoccupation que celle de savourer l'instant présent.

Il y a la reconnaissance officielle qui est grandement justifiée : « troisième village préféré des Français » en 2014. Il y a aussi et surtout la reconnaissance du cœur quand on prend le temps d'une pause où passé et présent s'unissent en harmonie, et où les mots racines et patrimoine résonnent à chaque détour de rue.

BIENVENUE EN PAYSDE COMBRAILLE

Les Chambonnais vous le diront, il fait bon y vivre ! La Voueize et la Tarde coulent en contrebas pour former un écrin d'où jaillissent les clochers de l'abbatiale Sainte Valérie. Plus loin dans la commune, ces filles des cantons d'Aubusson et d'Auzances s'unissent pour ne plus faire qu'une rivière et rejoindre le Cher dans l'Allier.

C'est la rivière qui a donné son nom au bourg fortifié: Chambon vient du celtique « cambo » qui désigne une courbe fluviale, et par extension, également une ville qui se trouve au confluent de deux rivières.

L'histoire de Chambon est intimement liée à celle de Sainte Valérie : au IIIe siècle, cette vierge martyre disciple de Saint Martial fut décapitée par celui qui se repentira et deviendra le Duc Etienne . Les années passèrent et au IXe siècle, quelques terres de Chambon qui appartenaient aux moines de Limoges commencèrent à susciter des convoitises. Afin d'asseoir leur propriété, et de mettre à l'abri des envahisseurs normands une partie des reliques de la sainte, ils décidèrent en 857 d'y fonder un prieuré. Une chapelle puis une église suivront qui deviendront abbaye bénédictine au XIIIe siècle. Toute la vie du village fut modelée par la présence de ce sanctuaire. Commerce et artisanat se développèrent pour accueillir les pèlerins, un hôpital et une prison furent même construits au fil des années. Cette croissance rapide a conservé à Chambon une grande harmonie architecturale qui renforce son charme, les anciennes demeures sont coiffées de tuiles rouge ancien et on voit pointer les pignons en prélude à la visite de l'abbatiale . Regardez le presbytère : c'est l'ancienne prison ! Le tribunal qui occupa dès 1790 les anciens logements des moines a fermé et a été remplacé un charmant musée du « Petit Patrimoine Local ».

L'ABBATIALE ABRIDE MARTIAL, LE BOURDON

L'immense abbatiale se dresse majestueuse, encadrée de ses deux clochers. Dans l'un d'eux se cache Martial, le bourdon. Ce protecteur de bronze qui, selon la légende, repoussait la foudre, a rythmé la vie des Chambonnais depuis 1693. Dans la collégiale, la nef immense bordée de stalles de bois sculpté conduit au buste reliquaire de Sainte Valérie doucement éclairé par la lumière des vitraux. Le visage d'argent encadré de boucles dorées contemple l'éternité et semble comme posé sur le cou en souvenir de la décollation de cette martyre céphalophore . Une pyxide et plusieurs tableaux uniques ajoutent à l'intérêt des lieux.

CHAMBON AUJOURD'HUI, PETITE CITÉ DE CARACTÈRE

Aujourd'hui, Chambon compte à peu près 1000 habitants, mais leur dynamisme et leur solidarité en font un bourg vivant et accueillant.

La nature est partout présente aux alentours, mais aussi dans le village : il n'y a qu'à voir les pêcheurs et les promeneurs se détendre sur les berges de la Voueize près du petit pont roman pour comprendre ce que Carpe Diem veut dire.

A quelque distance de là, comment ne pas être enthousiasmé par l'étang des Landes, ou les gorges de la Voueize qui promettent des paysages magiques ? Et puisque vous êtes au pays de Sainte Valérie, passez voir la petite chapelle de la fontaine miraculeuse au toit de bardeaux de châtaignier, vous la trouverez non loin de la Tarde.

Chambon monte et descend, les ruelles tournent et contournent, on aperçoit des jardins en terrasse, les cheminées de brique des anciennes tanneries, les arbres qui s'accrochent aux contreforts et composent au fil des saisons un tableau changeant multicolore. Les pas sont guidés par des murets dont chaque pierre contient la mémoire de ceux qui ont fait Chambon. Tout est soigneusement entretenu et contribue au sentiment d'harmonie qui est un peu la signature du village. L'histoire et les

des Français

histoires n'étant jamais bien loin quand on s'y promène, on est interpellé par le grand bâtiment en briquettes de la médiathèque : ici, on partage le savoir et le plaisir de lire et d'écrire. Il y a même un salon du livre !

Alors, quand arrive le moment de repartir, on se dit que oui, on a eu bien du plaisir à être Chambonnais d'un jour, et que ce petit village de caractère est vraiment... l'un de nos préférés !

Carine Borie

- STEMP LIMOUSIN N°33 -

Vie Associative

La Gaule Chambonnaise

2019, une année noire pour l'ensemble des cours d'eau situés sur le bassin versant du Cher. En effet, la Tardes et le Cher ont connu un assèchement comme jamais vu, engendrant une fermeture anticipée de la pêche dès le 19 juillet 2019. Cette succession d'années avec des déficits hydriques d'une telle ampleur vont fragiliser les écosystèmes et menacer la survie des différentes espèces aquatiques. L'existence de différentes retenenues d'eau, comme les écluses, peuvent aider au maintien d'une vie piscicole. Nous remercions donc les propriétaires de ces ouvrages d'en assurer leur pérennité.

La Gaule Chambonnaise a entrepris des travaux de nettoyage sur le bord de la Tardes, dans le pré de la Gaule, afin d'en faciliter l'accès aux pêcheurs.

Les actions de pose de frayères et de découverte du milieu aquatique, en partenariat avec le collège de Chambon-sur-Voueize, ont été reconduites et sont prévues pour cette nouvelle année.

Le nombre de cartes de pêche vendues est en baisse par rapport à 2018,(environ 233 cartes). Nous rappelons qu'elles sont toujours en vente aux offices de tourisme de Chambon-sur-Voueize (à partir d'auril) et d'Evaux-Les-Bains, mais également au restaurant La Broc'Antine de Lépaud.

L'empoissonnement de 2019 s'est composé de lâchers de brochets (30 kg), de gardons (200 kg), de truites fario (200 kg) et de truites arc-en-ciel (230 kg).

L'empoissonnement de cette année sera semblable à celui de 2018.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier l'ensemble des personnes venant prêter main forte pour les différents empoissonnements.

Le Président René Baillot entouré de son Bureau lors de l'AG en janvier 2020.

ÉTANG DE LA REYBERIE

Dès le 2 Mars 2020, la pêche redémarre à l'étang de la Reyberie.

Un empoissonnement de gardons, tanches et brochets a été fait courant Janvier 2020.

Le 21 Mars et le 1er Mai 2020, des lâchers de truites seront effectuées.

Les cartes peuvent être achetées chez les commerçants habituels, les tarifs restent inchangés.

La carte est offerte aux femmes et aux enfants de moins de 14 ans.

Club des Deux Rivières

Opération : sécurité séniors

Le lieutenant Marsaud accompagné du Maréchal des logis chef Giquel, référent sécurité et délinquance au sein de la Communauté de brigade de Gouzon, sont intervenus au Club des Deux Rivières pour sensibiliser les séniors sur les atteintes dont ils peuvent être victimes : agressions, cambriolages. Outre les agressions, différentes excroqueries ont été évoquées avec des conseils à l'appui, notamment sur le démarchage à domicile, par téléphone ainsi que par internet. Les personnes présentes, très attentives à tous les conseils prodiguées n'ont pas hésité à échanger avec les intervenants.

Le conseil important : ne pas oublier que le numéro à composer en cas de problème reste le 17.

La JSC

Finales Départementales de la Creuse.

La 2ème partie de la saison de la JSC a été marquée par 2 évènements importants. En effet, le club s'est vu confier l'organisation des finales départementales par le district. En collaboration avec ce dernier, et avec l'aide précieuse de la municipalité, les dirigeants ont travaillé plusieurs jours afin de pouvoir accueillir cette journée de la plus belle des façons.

Cette belle fête populaire autour du ballon rond fut une réussite. Plus de 600 personnes se sont rassemblées autour du terrain Jean Manairaud afin d'assister aux différents matchs dans une ambiance très joyeuse et bruyante !!!

A noter que nos 2 arbitres (Sylvain Paris et Gilali Hamida) ont officié lors de ces finales. C'est une belle récompense qui vient honorer leur engagement dans l'arbitrage depuis de nombreuses années.

L'autre événement marquant de la saison fut bien sûr la présence de la coupe du monde à Chambon !!! A l'occasion de la soirée des partenaires, et devant une assistance très nombreuse, les présidents de la JSC ont présenté le club et le travail effectué au sein de celui ci. Ils ont aussi tenu à remercier vivement leurs différents partenaires pour leur aide indispensable pour mener à bien les différents projets, comme celui de l'album panini du club qui fut un véritable succès (plus de 15000 vignettes collectionnées ou échangées !!!).

Mais la vedette du jour fut sans aucun doute la coupe du monde (enfin sa réplique officielle) amenée par Philippe Lafrique, Président du district de la Creuse et membre du comité directeur de la Fédération Française de Football.
Tous ont pu toucher le trophée tant convoité et prendre la pose avec lui !!! Ce moment très convivial a ravi les plus jeunes mais aussi les plus vieuxqui ont peut être eu autant d'étoiles dans les yeux que les enfants des Espoirs de Combrailles !!!

Le Joyeux Cochonnet Chambonnais se porte bien

Les effectifs sont en augmentation constante depuis 2015 et on termine l'année 2019 avec 69 licenciés. Côté sportif, le Joyeux Cochonnet Chambonnais a réalisé une saison honorable.

En Championnat par Equipe de club, une équipe évolue en Championnat Régional des clubs, 3 équipes en Championnat Départemental des Clubs et deux en Championnat départemental des Club Vétérans.

Trois équipes se sont distinguées aux Championnats Départementaux qualificatifs aux championnats de France. L'équipe Laurent Roussillat, Franck Vial et Cédric Demargne a remporté le titre de Champion de Creuse Triplette Promotion, ce qui leur a permis de participer au Championnat de France de cette catégorie à Charnay Lès Macon (71), où ils se sont inclinés en 32ème de finale.

Les vétérans ne sont pas en reste : l'équipe Jean-Claude Moreau, Raymond Laceux et Jean-Noël Rollin sont Vice-Championnes de Creuse Triplette vétérans.

Seul regret, la mise en sommeil de l'école de pétanque depuis deux saisons par manque de minots.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VEUILLEZ CONTACTER :

Thierry Guillaumin - 11 rue du stade 23170 Chambon-sur-Voueize - Tél. 06 23 29 68 04
courriel : thierry.guillaumin_23@orange.fr

Les féminines, Nicole Soulier, Sylvie et Angélique Guillaumin sont Vice-Championnes de Creuse Triplette.

Cultures en Marche

Cultures en Marche est présente dans le cadre d'un partenariat avec la Médiathèque Intercommunale Creuse Confluence afin de proposer des animations culturelles sur le territoire. Une enquête auprès des adhérents et les lecteurs de la Médiathèque a été effectuée en octobre 2019 afin de proposer des activités culturelles au plus près des envies et des besoins des habitants du territoire. Vous pourrez prendre connaissance des résultats de ce travail à la Médiathèque lorsque nous aurons analysé le contenu des retours à cette enquête.

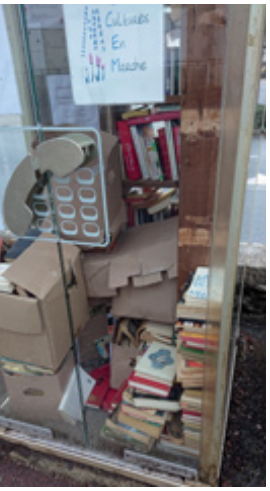

Si vous souhaitez connaître les rendez-vous prévus tout au long de l'année,

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Médiathèque. Vous pouvez également déposer votre adresse mail afin de recevoir les informations concernant nos activités par le biais d'internet.

Par ailleurs, la cabine de livres mis à disposition par l'association connait un grand succès tant auprès des habitants que des touristes. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que les livres que vous avez la gentillesse de déposer doivent être en bon état même s'ils sont anciens. Nous constatons trop souvent des livres **en très mauvais état**. Alors merci de les déposer dans le bac « Papier » réservé à cet effet et situé à quelques mètres, ils seront destinés au recyclage. La cabine à livre n'est pas une poubelle ni un dépotoir, ni une déchèterie. Le bac de recyclage se situe à 100 mètres.

Par ailleurs, cet espace n'a pas pour objectif d'être utilisé comme panneau d'affichage, ces informations sauvages nuisent à la visibilité et à l'action que l'association souhaite menée en mettant la lecture à la portée de tous. Un panneau est mis à votre disposition par le Bistrot d'Autrefois.

Nous vous remercions vivement de prendre en compte ces informations afin que le beau projet perdure dans de bonnes conditions.

En espérant vous retrouvez nombreux à nos rencontres culturelles,

Le conseil d'Administration Cultures en Marche

Projet d'habillage de la Cabine à livres

Atelier d'Ecriture du Samedi matin

Basket Club Chambon Evaux

La rentrée en septembre 2018 du BCCE a été quelque peu chamboulée par les travaux effectués au gymnase du collège de Chambon. Nous avons retrouvé le gymnase de Chambon grandement rénové à partir de janvier 2019.

QUELQUES ÉQUIPES :

Equipe Senior filles

Equipe loisir

U13 championnat interdépartemental

MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE CLUB :

• PORTES OUVERTES DU BCCE
LE 15 MAI 2019

Accueil d'une dizaine d'enfants

• TOURNOI SENIORS GARÇONS « EMILE FARSAT »
LE SAMEDI 18 MAI 2019

Une nouvelle fois réunis autour de ce tournoi qui nous tient tous tant à cœur, nous avons pu compter sur la présence des équipes de Dun, CAPO Limoges, Csp Limoges, Csp Eagles Limoges et BC Chambon Evaux.
Les récompenses ont été remises par la famille de nôtre Émile. Colette sa Maman a remis les trophées aux arbitres, Pierre et Amélie sa sœur les trophées aux équipes et le trophée principal du tournoi a été remis par les neveux et nièce d'Émile. La famille d'Émile et le BCCE remercient tous les acteurs de cette agréable journée, arbitres, joueurs, publique, ainsi que les bénévoles qui ont contribué à cette nouvelle réussite.

• RASSEMBLEMENT DU BASKET LOISIR « JUST FOR FUN » DIMANCHE 19 MAI 2019

Mis en place par le Comité Départemental de Basket de la Creuse, le BCCE a organisé le 1er rassemblement du basket loisir.
Les équipes, composées d'anciens joueurs ou novices, se sont retrouvées pour disputer quelques matchs toujours dans l'esprit convivial, sans classement : Just for Fun.
Nous remercions les équipes, le public présent mais surtout les bénévoles qui ont une nouvelle fois œuvrés à cette belle réussite.
Merci au comité pour le don d'un tee-shirt floqué « Just for Fun » à chaque participant.

LA RENTREE DU B.C.C.E. - SAISON 2019-2020

EQUIPES ET CHAMPIONNATS 2019-2020 :

Le BCCE peut compter 3 équipes en plus de l'école de basket :
- séniors filles championnat départemental
- seniors filles championnat départemental - entente avec le club de Lavaufranche
- U18F championnat inter-départemental
- U13F championnat inter-départemental
- poussins et mini-poussins plateaux organisés tout au long de la saison.

Début de championnat le samedi 21/09.

MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE CLUB OU LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKET :

- Basket en Balai - octobre 2019 (pour les plus jeunes),
- Téléthon - décembre 2019,
- Noël du basket - décembre 2019 (pour les plus jeunes),
- Les Z'œufs au panier - avril 2020 (pour les plus jeunes),
- Repas du basket - vacances d'avril 2020,
- Tournoi seniors garçons « Emile Farsat » - mai 2020
- Fête nationale du Mini Basket - juin 2020 (pour les plus jeunes).

CONTACT BASKET CLUB CHAMBON EVAUX :

Président - Ludovic DUBREU : 06.14.02.26.68
Secrétaire - Isabelle BONNEAU : bcce23@sfr.fr / 06.18.97.35.70

Atelier découverte : Confection de choux et chaussons aux pommes à la Boulangerie Vigneresse.

Les Bambis

L'association « Les Bambis » propose :

- **au Multi Accueil, des activités variées :** du baby sport avec l'UFOLEP , des animations musicales avec la Compagnie Attrape Sourire, des animations livres avec la Médiathèque Intercommunale , mais aussi des jeux adaptés à chaque âge, depuis le bébé de 2 mois ½ à l'enfant âgé de 4 ans : chansons, puzzles, mémos, jeux de manipulation, jeux dits d'imitation, jeux d'extérieur, peinture, pâte à modeler...etc.
- **à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et à l'accueil périscolaire :** des activités manuelles, sportives, et culturelles, des jeux de société et des grands jeux. Des intervenants participent aussi comme l'UFOLEP. Des sorties sont organisées : le cinéma, la piscine, l'étang des Landes, des parcs d'attraction, un spectacle Coquelicontes...etc.

Août 2019 : Parc Mirabel

Service	Multi Accueil	Accueil périscolaire	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Agrément	12 enfants de 2 mois ½ à 4 ans	30 enfants de 4 à 11 ans	30 enfants de 4 à 17 ans
Locaux	2 rue de la Ribière	2 rue de la Ribière et école élémentaire de Chambon-sur-Voueize	
Jours et heures d'ouverture	Du lundi au vendredi de 7h à 18h30	En période scolaire : Lundi/mardi/jeudi/vendredi : de 7h à 9h et de 16h30 à 18h30 et le mercredi de 7h à 18h30	Pendant les vacances scolaires : Du lundi au vendredi de 7h à 18h30
Fermeture années scolaire 2019/2020	Jours fériés/du 21 décembre 2019 au 1er janvier 2020/le 22 mai 2020 /du 1er au 23 août 2020		
Tarifs (Adhésion de 10€/famile/an)	Selon les revenus des parents (tarif fixé par la CAF/MSA) CESU possible	Selon les quotients familiaux (CAF/MSA) CESU, chèque vacances et Pass Temps libre possibles	
Les Bambis - 2, rue de la Ribière - 23 170 Chambon-sur-Voueize 05 55 82 12 39 - ashlesbambis@gmail.com - ashlesbambis@gmail.com			

Les parents intéressés par les activités des Bambis sont priés de contacter l'association aux heures d'ouverture (voir tableau). Les Bambis sont ouverts à tous sans condition de résidence. Les partenaires principaux des Bambis sont la Communauté de Communes Creuse Confluence, la municipalité de Chambon-sur-Voueize, la CAF, la MSA, le Conseil Départemental de la Creuse.

Depuis le 4 novembre 2019, dans le cadre du dispositif du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire de la CAF, les Bambis organisent un accompagnement scolaire les lundis et jeudis de 16h30 à 17h30, à l'école de Chambon-sur-Voueize. Cinq bénévoles participent à cette activité. Un premier bilan sera effectué avant les congés scolaires de Noël, pour évaluer l'action et la reconduire ou pas sur 2020.

Octobre 2019 : Visite de la Ferme des Claustres à Bord Saint Georges

L'association est toujours à la recherche de bonnes volontés pour participer aux actions soit dans le secteur d'animations auprès des enfants, soit dans l'organisation d'un loto par exemple, soit encore pour soutenir financièrement la structure.

N'hésitez pas à faire connaître cette association autour de vous (grands-parents à vos petits enfants lors des congés scolaires ; parents aux amis de vos enfants pour qu'ils se retrouvent, même une seule journée, pendant les vacances...). Les Bambis c'est avant tout un lieu de rencontres et d'échanges, un lieu de vie, pour les grands et les petits, pour les enfants et les adultes...Merci.

CAP Chambon

EN 2019 :

Les animations habituelles ont toutes eu un succès mérité :

- **La brocante** 175 inscrits, 288 emplacements dont 60 pour les Chambonnais
- **Le marché du terroir**, malgré la pluie a rassemblé 145 personnes au repas et 35 exposants
- **Les concerts :** 5 concerts organisés dont 1 gratuit (les Orchestrales), et un géré conjointement avec le « Philarmonic Orchestra ». Les 3 autres concerts du « Festi Combraille » ont rassemblé au total près de 300 personnes, chiffre en constante augmentation depuis plusieurs années
- **Les 2 expositions** à l'ancien Tribunal, ont reçu un excellent accueil, avec une moyenne de 15 personnes par jour pour les photos de Robert Stols, « Ce que la terre donne »
- **Les randonneurs** comptent 59 adhérents, et de multiples échappées le long de nos chemins

EN 2020 :

LA BROCANTE : dimanche 19 juillet

MARCHÉ DU TERROIR : mercredi 5 aout

LES EXPOS :

En juillet, Christophe Renault, exposera ses créations pluridisciplinaires allant du dessin à la culture en utilisant des procédés anciens et contemporains.

Ce plasticien, très connu, a beaucoup exposé dans la région Parisienne (Versailles, Les Tuileries, Chevreuse, etc.).

En août, une autre artiste peintre très connue **Marie Paule Benoit-Basset** Autrichienne mais vivant à Cusset, nous présentera son œuvre toute en sensibilé, d'aquarelles aux peintures sur bois. Cette artiste expose dans le monde entier : Anvers, en Chine, Paris Courcheuel, Dinard, Genève, etc.

LES CONCERTS (entrée payante)

Année exceptionnelle, qui verra, le « Festi Combraille » accueillir 4 concerts de qualité :

Samedi 4 juillet : Concert Sydney Bechet au féminin - 21h - Lieu à préciser

Vendredi 17 juillet : Cordissime 21h - Abbatiale Sainte Valérie

Vendredi 31 juillet : Jazz Manouche et Brassens - Cour de l'école primaire

Dimanche 9 août : Bach en Combrailles Abbatiale Sainte Valérie (programme et heure à préciser)

Vendredi 14 août : Symphonic Orchestra (musique Russe ou Vivaldi) 20h30 - Abbatiale Sainte Valérie

Mais l'évènement musical de l'été 2020, sera la participation de CAP Chambon, à l'organisation, **le dimanche 09 aout, d'une après-midi Bach : Gouter et concert, avec l'association célèbre «Festival Bach en Combrailles »**. On ne présente plus « Bach en Combrailles », qui depuis plus de 20 ans, pendant 1 semaine, fait vivre L'Auvergne au rythme de Bach.

Le concert prévu à Chambon, **en ouverture du festival**, se fera en compagnie des **« Chœurs de l'Orchestre Régional D'Auvergne ».**

AUTRES ASSOCIATIONS ?

AUTRES ASSOCIATIONS ?

Infos Générales

Cours de Tennis

Cours de Tennis désormais totalement gratuit veuillez vous adresser au Camping pour récupérer les clefs.

Nouvel horaire de levé du courrier

Après négociations avec le service courrier de la Poste, levé du courrier à 14h (annulation d'une levée à 12h)

Éclairage nocturne

Désormais extinction des feux :
- à minuit en hiver
- à une heure en Été

et rallumage à 6 heures du matin.

AUTRES INFOS ?

Prévention cambriolages

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉVENTION CAMBRIOLAGES

Ayez les bons réflexes avant de sortir

VERROUILLEZ vos portes et fenêtres même pour une absence de courte durée. Fermez également votre portail. La fermeture des volets peut dissuader ou ralentir les malfaiteurs. Ne cachez jamais vos clés à l'extérieur et ne les laissez pas sur la serrure intérieure d'une porte fenêtres

PENSEZ À ACTIVER VOTRE ALARME

SIMULEZ UNE PRÉSENCE. Laissez fonctionner un éclairage automatique aléatoire, la radio, installez un éclairage avec détecteur de présence dans votre jardin, etc. Demandez à un proche de passer régulièrement à votre domicile en cas d'absence prolongée.

CACHEZ VOS OBJETS DE VALEUR
dans des endroits inhabituels, évitez la salle de bain ou la chambre à coucher pour les bijoux par exemple.

SOYEZ VIGILANT
. Notez tout événement inhabituel dans votre quartier (démarchage, rôdeurs, etc.). Relevez une description physique et l'immatriculation des véhicules qui vous paraissent suspects.

ENTRETENEZ UN BON VOISINAGE

COMPOSEZ LE 17 si vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage ou pour signaler tout fait qui vous semble suspect.

Plus de conseils : www.interieur.gouv.

Nouveaux horaires décheteries

DE NOUVEAUX HORAIRES POUR MINIMISER LES FERMETURES EXCEPTIONNELLES

Afin de s'adapter au mieux aux aléas climatiques (épisodes de canicule) et de diminuer le nombre de fermetures exceptionnelles, la Communauté de Communes a fait le choix d'adopter de nouveaux horaires à compter du 1er janvier 2020 pour ses déchèteries de Parsac, Budelière et Saint Silvain Bas le Roc.

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS :

- Les jours de fermetures des déchèteries sont le lundi et le jeudi, dimanche et jours fériés.
- Les déchèteries sont ouvertes le mardi, mercredi et vendredi matin et le samedi toute la journée aux horaires indiqués dans le tableau ci-dessous

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Budelière	Période Septembre à Avril	Matin		9h-12h	9h-12h		9h-12h	9h-12h
		Après-midi						13h-17h
	Période Mai-Août	Matin		8h30-12h30	8h30-12h30		8h30-12h30	8h30-12h30
		Après-midi						13h30-17h00
Parsac	Période Septembre à Avril	Matin		9h-12h	9h-12h		9h-12h	9h-12h
		Après-midi						13h-17h
	Période Mai-Août	Matin		8h30-12h30	8h30-12h30		8h30-12h30	8h30-12h30
		Après-midi						13h30-17h00
St Silvain	Période Septembre à Avril	Matin		9h-12h	9h-12h		9h-12h	9h-12h
		Après-midi						13h-17h
	Période Mai-Août	Matin		8h30-12h30	8h30-12h30		8h30-12h30	8h30-12h30
		Après-midi						13h30-17h00

RAPPEL PRATIQUE

recueillir certains produits et matériaux dangereux. Ainsi, afin de vous proposer les meilleures conditions d'accueil plusieurs règles sont à respecter :

• **Particuliers**

Nos déchèteries sont ouvertes gratuitement aux particuliers résidant sur la Communauté de Communes. En cas de dépôt exceptionnel (vide maison...) nous vous remercions de contacter nos gardiens avant votre venue afin de vous assurer que nous sommes en mesure de recevoir votre apport. Au besoin le gardien vous indiquera le jour le plus favorable ou les modalités d'accueil de votre dépôt

• **Professionnels**

Nos déchèteries sont ouvertes aux professionnels, artisans et commerçants. Les accès sont payants et nos tarifs dépendent du type de déchets apportés. En cas d'apport supérieur à 3m3 merci de contacter nos gardiens afin de vous garantir une place suffisante dans les bennes de collecte.

• **Tous les usagers**

Pour faciliter le travail de nos gardiens et limiter votre attente en déchèterie, nous vous conseillons d'effectuer un premier tri par type de déchet avant votre venue.

Merci de respecter les horaires établis et de prendre en compte le temps de déchargement lors de votre venue.

Aucune personne n'est autorisée à rentrer en dehors des horaires prévus pour l'accueil du public.

CONTACT :

Déchèterie de Budelière : 06 08 03 32 71
Déchèterie de Parsac : 06 30 59 46 90
Déchèterie de Saint-Silvain-Bas-le-Roc : 05 55 65 87 91

AUTRES INFOS ?

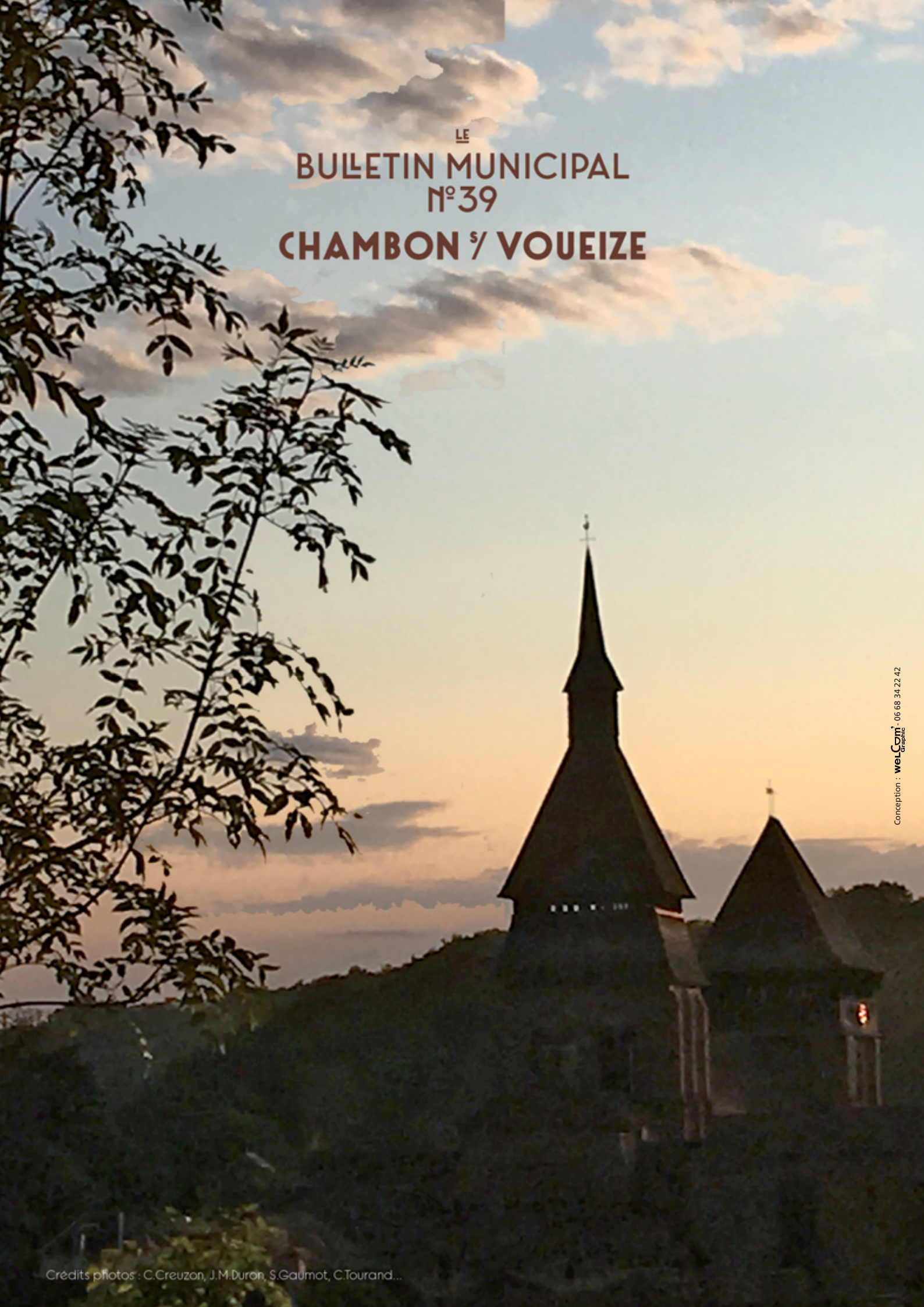

LE

BULLETIN MUNICIPAL
Nº39
CHAMBON S/ VOUEIZE

Crédits photos : C.Creuzon, J.M.Duron, S.Gaumot, C.Tourand...

Conception : wel.Com' Graphic - 06 68 34 22 42